



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 10 juillet 2023 – n°105/H030

COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 14 juin 2023

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »
- 14 juin 2023 -

Président : Jean-Philippe VINQUANT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	6
AVIS EMIS EN COMMISSION.....	43
LISTE DES DOCUMENTS.....	45
AVIS « 7BIS ».....	46
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	37

RAPPEL DU PROGRAMME

OUVERTURE.....	6
I. Points d'informations.....	6
1. Présentation du bilan du moyen terme et du premier recueil des besoins.....	6
2. Présentation des programmes de travail 2023 des producteurs.....	13
3. Avis du Cnis sur la liste des sources alimentant le Répertoire statistique d'individus et de logements (Résil).....	18
II. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux.....	24
1. L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication.....	24
2. Le baromètre numérique du Crédoc.....	27
3. Le point de vue de l'Union nationale des associations familiales (Unaf).....	30
4. Échanges.....	32
5. Adoption de l'avis de commission.....	33
III. Demande d'accès aux données dans le cadre de l'article 7bis.....	35
IV. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques.....	37
1. Enquête EnClass.....	37
2. Enquête habitats intermédiaires logements autonomie.....	39
3. Enquête pilote voyages professionnels et personnels.....	41

Liste des participants

ADAM	Lorraine	PROGEDO
ALBOUY	Valérie	INSEE - DSDS
ANDRIEU-GERARD	Olivier	Union nationale des associations familiales (UNAF)
BARLET	Muriel	INSEE
BRUN	Patrick	Agence d'urbanisme agglomération de Lyon
BUFFON	Nelly	Ubiquis
BUSI	Paul	CFDT
CANCEL	Sébastien	INSEE
CHAMBAZ	Christine	INSEE - DES
CHASSARD	Mélanie	INSEE
COLIN	Christel	INSEE
DE JOUVENEL	Matthias	MEFSIN - Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
DHUOT	Raphael	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
DOUCOURE	Aïssatou	PROGEDO
FONS	Marie-Amélie	CNIS
FRANCOZ	Dominique	CNIS
GALLOS	Zoé	SSMSI
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	CNIS
HOIBIAN	Sandra	CREDOC
JACOB	Sylvia	Ministère de la Santé et de la prévention - DGCS
JAUBERTIE	Anne	INSEE
LAPORTE	Claire	Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
LEBFEVRE	Olivier	INSEE
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MEYER	Jean-Simon	Caisse centrale MSA
MINODIER	Christelle	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

NOWIK	Laurent	CNAV
PALIOD	Nicolas	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
PERRET	Lionel	ATD Quart Monde
RAYNAUD	Emilie	INSEE
SELZ	Marion- Marianne	Société française de statistique (SFdS)
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SPIILKA	Stanislas	Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)
SUJOBERT	Bernard	CGT
VIARD- GUILLOT	Louise	INSEE
VIGNOLLES	Benjamin	Ministère de la Santé et de la prévention - DREES
VINQUANT	Jean-Philippe	IGAS
WANG	Lucie	CREDOC

La séance s'ouvre à 14 heures 30.

OUVERTURE

Jean-Philippe VINQUANT, IGAS

Bonjour à tous. Je vais être bref dans mon introduction, car l'ordre du jour est riche et conséquent. Les points que nous avons proposé de traiter sont articulés autour du moyen terme (MT) du Cnis. Le moyen terme 2018-2023 s'achève à la fin de cette année. Dominique Francoz, du secrétariat général du Cnis, vous présentera le bilan.

Nous avons inscrit *in extremis* comme point 2 de l'ordre du jour, une présentation et une discussion autour du sujet relatif à la connaissance du développement du numérique et de ses effets sociaux avec des présentations de l'Insee et du Crédoc. Nous avons également invité l'Union nationale des associations familiales (Unaf) en tant que partie prenante productrice d'enquêtes sur ces sujets. L'Unaf siège très régulièrement au sein de la commission.

Nous ferons par ailleurs un point sur l'état d'avancement et de préparation du moyen terme 2024-2028 qui bat son plein avec la vaste consultation des parties prenantes et des sollicitations très appréciées auprès de différents utilisateurs de la statistique publique. Le Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA) que je préside cette année est consulté pour connaître ses points d'intérêt pour inscription dans le MT 2024-2028. Dans ce cadre, je laisserai les équipes du HCFEA répondre au questionnaire établi par le secrétariat général pour que chacun puisse exprimer ses souhaits et ses besoins, et fasse part de son retour sur la mise en œuvre du plan de travail autour du MT 2018-2023.

Nous prévoyons une présentation des programmes de travail des producteurs de données du SSP et du péri SSP, un élément important à prendre en compte dans le moyen terme, car tout est déjà prévu et programmé pour faire progresser la connaissance statistique d'un certain nombre de thèmes ou de phénomènes.

Nous aurons enfin des avis d'opportunité à rendre, en nombre plus limité qu'à l'accoutumée. Nous avons aussi un point assez particulier inscrit à l'ordre du jour dans les points d'informations et qui nous permettra de rendre un avis au nom du Cnis sur le sujet du répertoire Résil, en cours de constitution, qui associe des personnes physiques et des logements. Nous avons un avis à rendre au nom du Cnis sur les différentes sources et données qui vont alimenter et être consolidées au sein de ce répertoire.

I. Points d'informations

1. Présentation du bilan du moyen terme et du premier recueil des besoins

Dominique FRANCOZ, secrétaire générale du CNIS

Comme l'a indiqué le Président, je vais commencer par dresser un bilan des avis qui ont été traités pendant le moyen terme qui s'achève à la fin de l'année 2023.

L'avis 1 portait sur : Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Plusieurs commissions ont permis de traiter ce sujet, principalement la commission du deuxième semestre 2022 qui a traité de l'information sur les personnes en situation de handicap (utilisation de l'indicateur Gali). Les efforts en matière d'informations sur le handicap devaient être poursuivis, avec en particulier, le repérage du handicap dans les sources statistiques non dédiées. En 2021, une partie de la séance avait porté sur le repérage du handicap dans le recensement de la population. En 2021, la Drees avait présenté un plan d'actions 2021-2025 pour améliorer les statistiques publiques sur le handicap. En 2022, la Drees a réalisé un précieux panorama des sources qui permet aux personnes intéressées de trouver l'ensemble des sources répertoriées au même endroit. Des travaux tels que l'enquête autonomie de la Drees et, en 2022, des remontées individuelles sur l'autonomie et des publications, ont également contribué à cet avis.

L'avis 2 portait sur : Suivre le vieillissement de la population

En 2020, une commission a traité de ce sujet et un certain nombre de publications de la Drees a porté sur ce sujet. Je souhaite également mentionner les travaux du laboratoire Leda-Legos qui réalisé l'enquête Share. Cette enquête régulière a recueilli en 2020 des informations plus spécifiques sur les conséquences du Covid.

L'avis 3 était consacré à : Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

La commission du premier semestre 2019 était consacrée à ce sujet avec un panorama des sources produit par la Drees. Ensuite, un certain nombre de travaux ont été réalisés par la Drees, l'Insee et l'Injep. En 2022, les travaux pour l'enquête thématique sur les victimations dans le sport et les loisirs au cours de l'enfance ont débuté. Cette enquête sera réalisée avec le SSM Sécurité Intérieure. La Drees a publié une cartographie de la qualité de vie des enfants en France et l'Ined a publié un article sur les « Inégalités socio-économiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans ». La dernière édition de l'enquête Modes de garde a été collectée fin 2021 et début 2022. L'Insee a publié en 2023 une étude sur les privations matérielles et sociales vécues par les enfants.

L'avis 4 portait sur : Mesurer l'émigration

Ce sujet n'a pas fait l'objet de discussion en commission. Un document de travail est en cours à l'Insee.

J'ai ensuite regroupé les avis 5 et 9.

L'avis 5 portait sur : Développer la mesure de la précarité résidentielle.

L'avis 9 portait sur : Pérenniser le système d'information sur le logement.

En 2022, une commission a été consacrée au suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement. En 2020, un document de travail de l'Insee portait sur : *Difficultés de logement ; les situations de logement appréciées selon les dimensions proposées par le Cnis*. Actuellement, des travaux préparatoires à l'enquête sur les personnes sans domicile qui sera menée par l'Insee et la Drees sont en cours. Une enquête sur le logement est également en préparation. En 2021-2022, des travaux ont été réalisés pour passer l'enquête en collecte multimodes. En 2023, cette enquête sera réalisée sur le terrain.

L'avis 6 portait sur : Observer la grande pauvreté.

À l'issue d'une commission qui s'est tenue en 2021 sur ce sujet, une enquête de l'Insee et de la Drees a été réalisée auprès des centres de distribution d'aide alimentaire et a donné lieu à plusieurs publications de la part de l'Insee et de la Drees.

L'avis 7 portait sur : Stéréotypes, préjugés et discriminations.

En 2021, une commission s'est tenue sur ce sujet qui a présenté les évolutions envisagées par l'Insee du bulletin individuel de recensement avec l'introduction de trois nouvelles variables sur le télétravail, le handicap et le lieu de naissance de parents. En 2020, le SSM Immigration a produit une publication tirée des résultats de l'enquête Elipa réalisée auprès des primo-arrivants en France. Le thème des discriminations a été également largement documenté par les résultats de la deuxième édition de l'enquête Trajectoires et origines menée en 2019-2020 par l'Insee et l'Ined. Un groupe de travail, toujours en cours, a été mis en place sur le sujet des discriminations.

L'avis 8 portait sur : Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le sujet fait l'objet de la commission d'aujourd'hui. Dans mon document PowerPoint, je présente un certain nombre de publications déjà produites sur ce sujet.

L'avis 10 portait sur : Renouveler l'enquête emploi du temps

Un avis d'opportunité a été donné sur cette enquête en 2022. Depuis 2022, l'Insee prépare les travaux pour la réalisation de cette enquête dont la collecte est prévue en 2025. Le projet de dématérialisation du carnet emploi du temps est emblématique.

J'ai également relevé les travaux réalisés sur le thème de l'impact de la crise sanitaire sur les travaux du Cnis. Au deuxième semestre 2020, une présentation des rapporteurs de la commission s'intitulait : L'impact de la crise sanitaire sur les travaux du SSP et du péri SSP.

D'autres thèmes ont été abordés pendant les réunions de la commission qui n'étaient pas directement liés aux avis, notamment en 2019, une contribution aux avis généraux 4 et 7 a présenté de nouvelles sources de données et d'utilisations innovantes, telles que les données de caisse (Insee) et le système national de données de santé (Drees) le Health Data Hub.

Je vous propose de passer à la partie plus prospective. J'aimerais que nous répondions à ces quelques questions :

- Parmi les thématiques du MT 2018-2023, lesquelles doivent figurer dans les avis de la commission Démographie et questions sociales pour le programme de MT 2024-2028 ?
- Quelles thématiques nouvelles doivent figurer dans les avis de la commission pour le programme de MT 2024-2028 ?
- Quelles thématiques doivent faire l'objet d'attention dans les avis généraux ?
- Avez-vous d'autres observations sur le fonctionnement du Cnis ou de la commission Démographie et questions sociales (DQS) ?

Avant d'ouvrir le débat, je vais vous donner quelques éléments issus des rencontres et des recueils d'informations réalisés depuis le mois d'octobre. Une consultation publique sur le site du Cnis a recueilli environ 160 réponses, dont 155 exploitables. J'ai rencontré l'ensemble des producteurs de la statistique publique, ainsi qu'un certain nombre d'utilisateurs institutionnels. Des consultations sont en cours avec les hauts conseils. Un certain nombre de thèmes qui sont ressortis de la consultation publique concernent cette commission.

Le thème principal mentionné par les répondants, qui ne sont pas forcément des utilisateurs, mais peuvent être des producteurs, est celui de la santé.

Le thème des inégalités continue à faire l'objet de demandes alors qu'il faisait l'objet d'un avis général (avis n°2). Il est donc nécessaire de continuer à travailler sur le sujet, peut-être en le ciblant plus.

Le troisième thème qui préoccupe beaucoup les personnes ayant répondu à la consultation publique est celui de la transition écologique. Ce thème peut être intégré dans une thématique globale qui regroupe aussi le changement climatique, l'environnement et le développement durable.

Les résultats de la consultation des producteurs ont fait ressortir un premier thème qui faisait consensus : les jeunes. Les thématiques proposées concernaient :

- le parcours des jeunes dans le système éducatif ;
- l'insertion professionnelle des jeunes ;
- le parcours des jeunes dans le système judiciaire ;
- la précarité des étudiants ;
- la pratique sportive ;
- la journée de défense citoyenne.

Concernant les outils, les éléments qui sont ressortis de cette consultation sont les suivants :

- un besoin de renouvellement du dispositif d'enquête ENRJ en 2026 ;

- la problématique des ménages non ordinaire ;
- les panels Inserjeunes et Inser-sup.

Le deuxième thème est celui des inégalités pour lequel les thématiques proposées concernaient :

- les écarts de rémunération homme/femme, notamment dans la police et l'armée ;
- les inégalités face au numérique ;
- les inégalités de traitement des immigrés ;
- les inégalités d'accès à la fonction publique ;
- la transmission intergénérationnelle des inégalités notamment dans la pratique sportive.

En matière de méthode, il était question :

- des travaux de l'Insee sur les comptes distribués des ménages ;
- de la mise en évidence des discriminations sur des motifs ou dans les secteurs où elles sont moins documentées ;
- du suivi des recommandations du groupe de travail sur les discriminations.

Quelques thèmes nouveaux ont été proposés par trois sources :

1. Les propositions des producteurs :

- la transition écologique et l'évolution du comportement des ménages au travers de leur consommation, de leurs pratiques culturelles et de loisirs, et l'impact sur le logement ;
- la jeunesse ;
- la maltraitance : violence faite aux femmes, protection des enfants ;
- le numérique sous l'angle des risques de fracture de la société ;
- l'inflation et le pouvoir d'achat.

2. Les propositions de la consultation publique :

- la santé : l'offre de soins à l'échelle infra départementale, les déterminants de la santé, le lien santé-environnement, les inégalités sociales et territoriales de santé et l'attractivité des métiers de la santé ;
- l'isolement social ;
- la connaissance des couples de même sexe, l'identité de genre et les nouvelles familles ;
- l'inflation et le pouvoir d'achat.

3. Les recommandations issues du mapping d'Eurostat qui vont s'imposer aux pays membres de l'Union européenne :

- améliorer la pertinence des données sur la consommation/le pouvoir d'achat et le logement basées sur l'EBS dans le cadre du règlement IEES, y compris la modernisation de la collecte de données ;

- améliorer la pertinence des données sur l'état de santé, les déterminants de la santé, les soins de santé et les soins de longue durée sur la base des enquêtes SILC et EHIS dans le cadre du règlement IESS.

Nombreux sont les thèmes qui se recoupent. Ils pourront constituer le programme du prochain MT de la commission DQS.

Patrick BRUN, agence d'urbanisme agglomération de Lyon, AFNO

L'observation de la vie étudiante est une nouvelle thématique qui intéresse énormément les collectivités, pas uniquement en termes d'effectifs, mais en matière de santé, de culture, de tous les éléments d'environnement, notamment la précarité des étudiants. Le mot « étudiant » est difficile à filtrer dans l'ensemble des statistiques publiques. Il apparaît dans le cadre du recensement, mais peu dans les études sur la santé ou la culture.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous prenons note de ces suggestions.

Bernard SUJOBERT, CGT

Nous nous retrouvons bien dans un certain nombre de sujets de la présentation. J'ai identifié ceux sur lesquels nous sommes le plus sensibles. Une rencontre avec le secrétariat du Cnis qui a déjà eu lieu avec la CGT a été très riche et très positive. Un tableau antérieur à celui que vous avez présenté identifiait deux thèmes principaux : changement climatique et inégalités. Au sujet des inégalités, réaliser un état des lieux serait peut-être pertinent, 20 ans après un rapport très riche paru sur ce sujet. À l'époque, les inégalités de revenus commençaient à émerger très au-delà du dernier décile alors que le rapport inter-déciles de l'Insee n'identifiait pas cette tendance. Ces signes avant-coureurs ont depuis été identifiés, car le système statistique s'est très bien adapté. Un bilan, 20 ans après ce premier rapport, permettrait d'analyser les questions prises en compte, les questions soulevées à l'époque qui n'ont pas été prises en compte et les nouvelles questions du contexte actuel qui voit l'émergence de mots et de notions tels que les super profits, les super dividendes, les super participations, les ultras riches, etc. Ces termes sont certes du ressort du langage, mais ils méritent d'être analysés pour ce qu'ils recouvrent. Nous aimerions dénouer les articulations entre revenu et patrimoine pour montrer le sens, l'intensité et les mécanismes de ruissellement des ressources le long de l'échelle des revenus. Les politiques disent volontiers que le ruissellement est descendant et bienfaisant. De notre côté, nous pensons au contraire qu'il va du bas vers le haut. Sur ce thème des inégalités, publier régulièrement des comptes de ménages par catégories pertinentes serait intéressant.

Sur le sujet des discriminations, le groupe de travail en cours devrait aborder l'observation et l'évolution des stéréotypes. Il serait également pertinent de prendre en compte les discriminations moins bien couvertes, telles que les discriminations syndicales.

Le troisième sujet a été abordé, centré sur les indices de prix, le coût de la vie, le pouvoir d'achat et les effets différenciés par type de ménage. Nous pourrions nous associer à cette réflexion, car certains de nos camarades travaillent sur ce sujet et utilisent les indicateurs et les statistiques de l'Insee. Ils souhaitent apporter des préconisations ou poser des questions. Par ailleurs, le comité des utilisateurs n'est actuellement pas très vivant. Nous sommes attachés à la construction de budgets type ou de budgets de références, tels que ceux conçus par l'Unaf ou l'Ires qui a réalisé un travail exploratoire.

Le sujet santé a bien été évoqué. Un groupe de travail est prévu dans lequel nous serons actifs, car le sujet nous paraît essentiel. Nous aurons l'occasion de reparler de l'évolution du bulletin individuel de recensement. Concernant le thème du logement, nous sommes satisfaits de l'enquête sur les sans domiciles qui va se dérouler. Nous pourrions peut-être reprendre des questions sur la mobilité sociale. Ce sujet était très étudié dans les années 70, mais il a sensiblement disparu depuis. Aujourd'hui, le discours ambiant estime que la mobilité sociale n'existe plus vraiment et se résume à des exemples emblématiques de « transfuges de classes ». Cette question mériterait d'être revisitée.

Yvon SERIEYX, Unaf

Je pense que les différentes remontées de la consultation mettent en évidence la nécessité de faire le point sur la situation économique des ménages. Une telle étude permettrait d'obtenir une meilleure connaissance des dépenses et des trajectoires. Nous disposons de nouvelles ressources, grâce notamment à l'EDP, que nous sous-exploitions telles que celles du Cereq. La question de l'évolution des besoins et celle des arbitrages doivent être explorées. Dans les années à venir, nous pouvons craindre que des chocs inflationnistes adviennent sous le coup de bouleversements internationaux ou d'une pression continue, en raison d'une adaptation à la crise climatique. Globalement, nous aurons besoin de ces dimensions d'arbitrages. Dans le cadre des trajectoires, toutes les étapes devront être considérées.

La reconduction de l'enquête ENRJ (sur les ressources des jeunes) est pertinente, car des éléments sur les trajectoires familiales y manquaient. Des informations portaient sur la décohabitation, mais peu sur les mises en couple et pas beaucoup sur les naissances, alors qu'un nombre assez conséquent de personnes étaient concernées. Le Cereq a pris en compte ces sujets dans les enquêtes « générations ». Il faudrait donc faire le point sur la situation économique des ménages en reprenant nos débats habituels sur les Unités de Consommation (UC), la mesure de la pauvreté monétaire par rapport à la pauvreté budgétaire et les pauvretés en conditions de vie. Aujourd'hui, nous disposons d'un *corpus* assez bien couvert.

Je souligne la question portant sur les arbitrages. En effet, l'impact de l'augmentation de l'inflation pour deux ménages qui consacrent la même part de leur budget à l'alimentation sera différent en fonction de l'arbitrage de ces deux budgets. La notion de marge de manœuvre doit ainsi être prise en compte.

La question de l'exactitude est également importante. Nous avons récemment discuté, lors du groupe d'exploitation de l'enquête budget de famille, du fait que la plupart des revenus étaient supérieurs aux budgets. Il semble donc nécessaire de se poser des questions de méthodologie. La mesure de l'addition des dépenses d'un ménage est complexe, tout comme la mesure de l'emploi du temps. Dans l'enquête emploi, les données diffusées sur les revenus ne sont pas forcément très claires ou pas toujours très exploitables.

Deux sujets nous semblent par ailleurs très importants et sont rendus maintenant possibles grâce aux évolutions des données dont nous disposons. Il s'agit de la mise en couple et des séparations. L'enquête dont on dispose date d'environ 10 ans. Si elle est reconduite, nous souhaitons participer à la concertation, car nous pensons que les aspects sociodémographiques n'avaient pas été suffisamment pris en compte à l'époque. Des exploitations seraient peut-être possibles avec l'EDP. Certaines personnes de l'EDP étaient célibataires à l'époque et depuis, se sont mises en couple ensemble.

Par ailleurs, est-ce qu'un appariement est prévu avec le CNDS pour EpiCov ?

Christel COLIN : rapporteuse de la commission, Insee

Merci pour tout ce qui a été dit et la synthèse des consultations. Je souhaite réagir sur un point de méthode. À mon sens, il serait plus intéressant d'avoir des avis sur les thématiques qui doivent être éclairées, plutôt que des demandes de renouvellement des opérations. Comme l'a montré monsieur Sérieyx en prenant l'exemple du lien entre mise en couple, séparation et revenus, une thématique peut être éclairée de différentes manières. L'EDP permet de réaliser beaucoup plus de choses qui auraient auparavant nécessité une enquête. Il me semble donc que les producteurs peuvent s'emparer des thématiques de différentes manières. Par ailleurs, concernant les calendriers, vous savez que nous avons un certain nombre de contraintes qui ne nous permettent pas toujours de respecter les dates souhaitées. Il est important pour nous de donner de la visibilité sur les thématiques à éclairer en priorité.

Jean-Philippe VINQUANT

Le groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution dirigé par Jean-Marc Germain a remis des conclusions intéressantes et des préconisations pour une amélioration de la robustesse des études et leur comparabilité, y compris sur la question de la production statistique. Est-ce qu'une discussion au sujet du travail de ce groupe a eu lieu au sein de la commission DQS ? Est-ce que cela ne pourrait pas être le point de départ d'un travail inscrit dans le moyen terme ? Nous pourrions demander à Jean-Marc Germain de présenter les travaux de ce groupe. C'est une suggestion. En effet, le travail était très riche. Des éléments sur les trajectoires des personnes commencent à être travaillés. Les revenus primaires des

enfants dont les revenus des parents figuraient dans le premier quintile de revenus pourraient être observés. Nous avons eu la confirmation, tout comme l'indiquait Monsieur Sujobert, que des trajectoires ascendantes existent toujours. En proportion, elles ne sont pas si peu nombreuses que cela, mais ne sont effectivement pas majoritaires.

Dominique FRANCOZ

Les travaux du groupe d'experts présidé par Jean-Marc Germain ont été mentionnés dans les avis généraux, car ils répondaient aux avis n°1 et n°2 sur les inégalités. Des travaux de l'Insee ont débuté sur les comptes distribués des ménages et sont issus de cette réflexion. Je les ai mentionnés, car je pense qu'il serait intéressant que ces travaux soient présentés quand ils auront avancé au sein de cette commission.

Françoise MAUREL, Cnis

Le rapport du groupe d'experts a également été présenté dans la commission systèmes financiers et financement de l'économie sous l'angle du patrimoine et de la distribution des revenus et des patrimoines. Nous en avons parlé au Cnis – peut-être pas directement dans cette commission – et nous allons bien sûr nous en servir pour rédiger les futurs avis de moyen terme.

Dominique FRANCOZ

Des thématiques vont concerner plusieurs commissions. Nous déciderons donc du meilleur endroit pour traiter de chaque sujet, sachant que tout le monde peut participer à une commission. L'autre possibilité est d'organiser, une fois par an, une réunion inter-commissions qui permettra à tous les acteurs de participer.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup pour ces précisions. Je vois que le sujet discrimination est fortement présent. Nous pouvons nous indexer aux conclusions du groupe de travail présidé par Michel Villac, afin de déterminer si, dans les suggestions, pistes et orientations préconisées, certains sujets relevant du champ de la commission DQS, devraient être creusés. Nous retrouverons ce sujet à partir des travaux conduits par le groupe de travail. Le sujet des discriminations est très divers, comme en témoignent les très nombreux articles du Code pénal qui listent les chefs ou motifs de discrimination. Ils sont plus nombreux dans le droit français que dans le droit européen. Certaines des thématiques n'auront peut-être pas le temps d'être traitées de façon approfondie par le groupe de travail.

Concernant les sujets portant sur les grands défis environnement, j'imagine qu'une autre commission est plus concernée directement. Si nous devons les intégrer dans le moyen terme du Cnis, ce serait sous l'angle de leur impact sur les thématiques sociales traitées au sein de notre commission.

Yvon SERIEYX

Concernant la discrimination, je viens de lire la restitution d'une enquête EIGE sur la discrimination professionnelle par rapport à la situation familiale, en particulier les situations d'aidant ou de jeune parent et de grossesse. Nous n'en avons pas beaucoup parlé en conclusion de la commission Villac, c'est pourquoi je me permets de le rappeler.

Concernant la transition énergétique, à la suite de la journée passionnante organisée récemment par le Cnis sur les indicateurs de la transition, je retiens que la question des ménages mériterait d'être traitée dans deux commissions. A notre sens, il ne s'agit pas seulement d'une question d'impact, mais aussi d'engagement, de consentement, et donc de vote, car ce sont les personnes dans les ménages qui votent et prennent des décisions. Cette question de l'horizontalité des impacts selon les types de ménages, et celle du consentement, montrent que nous avons peut-être beaucoup à dire sur ce sujet. Aujourd'hui, un saut de classe énergétique d'un bâtiment représente 30 000 euros, ce qui est énorme. De même, un changement de véhicule peut représenter une somme importante. La commission Démographie et ménages devrait donc s'intéresser à ces probabilités d'arbitrages.

Jean-Philippe VINQUANT

C'est noté. Je vous propose d'arrêter là cette discussion. Si vous avez des regrets ou des remords sur des thèmes qui vous sembleraient intéressants, vous pourrez en parler à la fin de la concertation pour que nous puissions avoir une meilleure vision globale au sein du bureau du Cnis, et afin que le moyen terme puisse ensuite être adopté dans ses différentes composantes.

2. Présentation des programmes de travail 2023 des producteurs

Christel COLIN, rapporteuse de la commission

Nous allons présenter une synthèse du programme annuel de travail des producteurs, au-delà de l'Insee et de la Drees. Nous nous sommes basées sur l'ensemble du programme de travail des producteurs, y compris d'autres services statistiques de ministères comme Jeunesse et sport, Culture, etc. et d'autres organismes, y compris des organismes de recherche qui font part de leur programme de travail. Cette synthèse représente toujours un défi. Le programme de travail est extrêmement riche, nous sommes donc toujours obligées de faire des choix. Nous avons choisi de faire un focus sur quelques grandes thématiques :

- les opérations statistiques structurantes apériodiques en cours ou à venir ;
- les opérations sur les enfants et leurs conditions de vie ;
- les réponses aux besoins d'informations localisées ;
- le développement des appariements, notamment avec le CSNS ;
- des missions des services statistiques ministériels qui continuent de s'élargir.

C'est donc à travers ce prisme que nous allons balayer le programme de travail.

Les opérations statistiques structurantes apériodiques en cours ou à venir

Nous les avons examinées en commission pour les avis d'opportunité, mais il nous semblait malgré tout important de les passer en revue.

Du côté de la Drees : Les enquêtes du dispositif Autonomie vont se poursuivre. En 2022, une enquête a été réalisée auprès des ménages.

- En 2023, est prévue la collecte des volets « personnes résidant en établissements » et « aidants de personnes résidant en établissements » ;
- Sont en préparation les collectes des volets « dans les établissements de la protection de l'enfance » pour 2024 et « personnes en prison » pour 2025.

Du côté de l'Insee, la préparation de l'enquête Logement se termine. La collecte va démarrer au cours de l'été 2023 et durera jusqu'en 2024.

La préparation de l'enquête Sans-domicile 2025 (Drees-Insee) :

- En 2023 sont prévus des tests pour évaluer la possibilité d'intégration des collectes dans la rue et en structures d'accueil de jour. Ces parties de champ n'avaient pas été couvertes de cette manière dans la précédente édition ;
- Sont également lancés les travaux concernant l'enquête « structure » qui recense les services d'aide aux publics enquêtés en amont de l'enquête.

La préparation de l'enquête Famille 2025 (Insee), qui permet d'éclairer les questions de calendriers des unions, des naissances, etc. se poursuit.

- Un premier test a eu lieu début 2023 adossé à l'enquête annuelle de recensement de collecte terrain. Un pilote de plus grande ampleur est également prévu en 2024 et sera adossé à la prochaine enquête de recensement.

Concernant la préparation des enquêtes Emploi du temps 2025 et Budget de familles 2026 (Insee) :

- Des tests seront réalisés en 2023-2024. Ce sont des enquêtes importantes avec des évolutions, notamment des objectifs de modernisation des outils de collecte. Les tests porteront notamment sur les carnets numériques pour remplir les dépenses ou les activités.

Les opérations sur les enfants et leurs conditions de vie

Christelle MINODIER, rapporteuse de la commission, Drees

Je vais lister toutes les opérations sur les enfants et leurs conditions de vie prévues en 2023 et au cours des années suivantes. Les producteurs s'inscrivent vraiment dans les suites de l'avis DQS3 : « Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant ».

La poursuite des exploitations de l'enquête Modes de garde (Drees) :

- appariement avec les fichiers socio-fiscaux ;
- post-enquête qualitative longitudinale sur le congé paternité ;
- étude des modes de gardes des enfants handicapés.

ES-H : nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés en 2023.

Christel Colin a évoqué, à ce sujet, le dispositif autonomie qui prévoit en 2024 une enquête dans les établissements de protection de l'enfance.

Reprise du dispositif OLINPE (Observation Longitudinale Individuelle et Nationale en Protection de l'Enfance) par la Drees : production des données sur les mesures départementales d'aide sociale à l'enfance. Une première collecte a débuté début juin 2023.

Exploration de la source « Filoue » de la Cnaf :

- base de données statistiques qui vise à dénombrer et connaître les enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant ;
- confrontation aux résultats de l'enquête Modes de garde pour vérifier la qualité de cette base Filoue.

D'autres enquêtes sont réalisées par d'autres producteurs.

Les enquêtes et dispositifs Ined :

- la cohorte Elfe est une étude longitudinale française depuis l'enfance. L'exploitation de l'enquête aux 10 ans a été réalisée en 2022 avec une étude des effets du numérique. De nouvelles enquêtes ont été réalisées en 2023 (santé à 11-13 ans pour la cohorte nationale, multi-thèmes à 14-15 ans pour la cohorte pilote) ;
- l'EDP (échantillon démographique permanent) enfants est une source d'informations importantes.

Les pratiques culturelles des jeunes (DEPS) :

- enquête sur les bénéficiaires du pass Culture (Injep) ;
 - la première cohorte de bénéficiaires doit sortir du dispositif, ce qui permettra d'en questionner la perception, l'impact sur les consommations et les pratiques culturelles ;
 - des questions permettant d'interroger tous les jeunes doivent être insérées dans des dispositifs existants.
- éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire. La plateforme Adage est utilisée pour collecter ces informations ;
- participation au panel de maternelle de l'Éducation nationale.

L'enquête annuelle Aide sociale (Drees) proposera un questionnaire rénové pour la partie PMI.

Les réponses aux besoins d'informations localisées

Christel COLIN

Différents travaux apportent des réponses aux besoins d'informations localisées.

Des éclairages statistiques des DOM-COM :

- les exploitations de l'enquête migrations, famille vieillissement (Ined) vont se poursuivre. Les résultats de la Réunion ont été publiés en 2022. Les résultats pour la Martinique et la Guadeloupe seront publiés en 2023 ;
- deux enquêtes menées en métropole par l'OFDT seront également menées dans les DOM. Il s'agit de l'enquête nationale EnClass dans les collèges et les lycées sur la santé et les substances et de l'enquête Escapad sur la santé et les consommations menée lors de l'appel de la préparation à la Défense.

Des données territorialisées et localisées :

- plusieurs opérations de mises à disposition d'outils tels que la cartographie et la datavisualisation dynamiques fournissent un éclairage avec des données territorialisées, notamment dans les domaines de la santé (données départementales sur l'état de santé de la population) et de la culture (un atlas numérique culture et territoires enrichi de datavisualisation). L'offre s'est également enrichie de datavisualisations destinées aux acteurs des politiques sociales menées dans les départements ;
- un outil d'observation territoriale du sport (MEOS, Injep) a été développé avec des statistiques localisées étendues ;
- l'Insee a produit fin 2022, pour la première fois, des données aux carreaux issues des données du recensement pour Eurostat. Il s'agit de données simples de population qui seront enrichies en 2024 par des données plus détaillées.

Les enquêtes de comparaison spatiale des prix seront publiées par l'Insee en juillet 2023. Elles permettent de comparer les niveaux de prix entre la France métropolitaine et chaque DOM, entre l'Île-de-France et la province, entre la Corse et le reste de la France métropolitaine. Contrairement à l'indice des prix à la consommation qui permet de mesurer l'évolution des prix, il s'agit de comparaisons de niveaux de prix.

Le SDES produira de nouveaux indicateurs territoriaux :

- dans le domaine de l'environnement, le portail Geold sera enrichi ;
- dans le domaine du logement : les projections de ménages territorialisées vont être renouvelées, notamment pour aider à la définition des besoins en construction.

Le développement des appariements, notamment avec le CSNS

Le développement des appariements représente un autre axe transverse dans les programmes de travail, notamment en mobilisant le Code statistique non significatif (CSNS). Il est mobilisable par le Service statistique public (SSP), soit l'Insee et les SSM. Depuis octobre 2022, un service complet de fourniture de ce code existe. Il est possible de le produire à partir du NIR ou à partir de traits d'identité (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Une convention de sous-traitance a été signée entre l'Insee et 5 SSM (Drees, Dares, SDES, SIES, Depp) qui permet d'enclencher la fourniture de CSNS pour différents fichiers.

Une montée en puissance des usages du CSNS est visible au sein du Service statistique public.

De nombreux projets sont décrits dans les bilans et les programmes de travail des producteurs. Cette transparence des appariements mobilisant le CSNS fait partie des engagements pris dans le cadre de la convention de sous-traitance. Une rubrique spécifique a été intégrée dans les programmes de travail. Je vous cite quelques exemples :

- un appariement de l'enquête revenus fiscaux (ERFS) 2020 et du dispositif Filosofi 2020 sur les revenus localisés avec la base Tous salariés 2020 pour étudier les revenus exonérés absents des déclarations fiscales ;
- la Drees a également beaucoup de projets d'appariements avec le CSNS, par exemple pour étudier les parcours d'entrée dans l'APA, pour étudier l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA et mieux connaître leur parcours ;
- d'autres appariements sont à visée méthodologique, par exemple : un appariement entre les enquêtes annuelles de recensement et la Déclaration sociale nominative (DSN) pour tester la récupération de l'établissement employeur dans la DSN.

Au-delà du Service statistique public, les appariements se développent, notamment dans le monde de la recherche, non pas sur la base de CSNS réservé au SSP, mais avec d'autres outils. Voici deux exemples des enquêtes de l'Ined :

- dans le cadre de l'enquête sur la conciliation vie familiale et vie professionnelle, l'Ined prévoit un enrichissement avec des données de revenus ;
- l'Ined prévoit également d'enrichir l'enquête fécondité et santé reproductive avec des données de santé issues du SNDS.
- l'IRDES prévoit d'enrichir son enquête sur la Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) avec des données du SNDS.

Parmi les grandes enquêtes du programme de travail figure l'enquête Share auprès des seniors qui prévoit à moyen terme d'étudier la faisabilité d'appariements avec des données administratives. Cette pratique se développe ainsi largement.

Christelle MINODIER

En dernier point, nous souhaitons attirer votre attention sur les missions des services statistiques qui continuent de s'élargir. Au sein du SSP, les Services statistiques ministériels (SSM) ont trois missions :

- 1^{ère} mission : mettre à disposition de tous des statistiques pour éclairer le débat public ;
- 2^e mission : contribuer à l'évaluation des politiques publiques ex ante ou ex post. Les programmes de travail ont montré l'exemple de l'évaluation du Pass'Sport par la Medes ;
- 3^e mission : venir en appui aux directions métiers.

- L'impact des JO qui a été étudié par un certain nombre de SSM est un exemple qui ressortait des programmes, de même que l'utilisation des sources à des fins de pilotage ;
- Habituellement, les sources sont utilisées à des fins statistiques. Dans ce cadre, il s'agit de mobiliser les mêmes sources, mais à des fins de pilotage. Ces utilisations présentent des contraintes de diffusion et de rétrocession des données produites à des fins statistiques. Des travaux en cours de l'unité des affaires juridiques et contentieuses visent à déterminer une position sur ce sujet de la rétrocession des données ;
- Des sollicitations d'accompagnement scientifique des services statistiques ministériels par les directions générales du ministère (DEPS).

La contribution des SSM aux plateformes d'open data monte également en puissance.

- Contribution de la MEDES en lien avec la montée en charge des plateformes Open data du ministère de l'Éducation nationale ;
- Ouverture des données et des codes ;
- Rôle particulier de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources (AMDAC) de la Drees. Cette contribution est un peu atypique, car d'ordinaire, ce sont plutôt les DSI, alors qu'ici le SSM est concerné. Néanmoins, tous les SSM partagent cette volonté et cette ambition de mettre à disposition les données et les codes sources.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup à toutes les deux. C'était déjà assez complet, mais vous avez compris que ce qui a été présenté représente une partie seulement des études et enquêtes réalisées par les SSM et un certain nombre d'opérateurs pour l'année 2023 ou la période 2023-2024. En effet, c'est presque une vision à deux ans qui nous a été présentée. Merci d'avoir intégré les enquêtes et les traitements de données réalisés par un certain nombre de grands opérateurs du champ de la commission DQS.

Yvon SERIEYX

J'ai deux attentes concernant l'exploitation de l'enquête Modes de garde.

En ce qui concerne le coût de l'accueil du jeune enfant pour les familles, c'est-à-dire tout ce qui regarde le taux d'effort (à ce sujet, nous sommes très contents de l'appariement prévu avec les données fiscales et sociales de l'ERFS), nous souhaitons obtenir des données les plus détaillées possibles sur les taux d'effort, car nous sentons qu'ils sont en train de doucement dériver à la hausse depuis 10 ans avec des accélérations qui nous inquiètent beaucoup.

Nous souhaitons également obtenir des données les plus précises possibles sur les parcours des enfants de 0 à 3 ans. Dans ce cadre, nous attendons beaucoup, au moins pour la partie EAJE, des appariements Filoue. Cependant, il serait fantastique de pouvoir préparer les données dès maintenant dans le sens d'une exploitation par parcours, telle que l'avait réalisé l'équipe de Madame Solaz qui a publié en 2017 dans la Revue française des affaires sociales (*De la naissance à l'école maternelle : des parcours de mode d'accueil diversifiés*). La méthodologie utilisée nous semblait très intéressante. Nous souhaitons en effet savoir à partir de quel âge les enfants sont gardés, et trouver les typologies de parcours. La réponse à cette question doit figurer dans les résultats de l'enquête Modes de garde.

Patrick BRUN

Concernant les carreaux du RP, j'aimerais savoir si une périodicité est désormais prévue ou s'il s'agit d'une seule opération qui attendra plusieurs années avant d'être renouvelée.

Christel COLIN

Pour l'instant, il s'agit d'une opération ponctuelle liée au Censur 2021 au niveau européen. Elle sera renouvelée à l'avenir mais la périodicité est encore incertaine, car un règlement sur les statistiques européennes de population et de logement est en cours de négociation. J'en avais parlé il y a six mois, mais il y a encore des rebondissements.

Jean-Philippe VINQUANT

Une réédition est à prévoir, mais elle n'est pas encore programmée.

3. Avis du Cnis sur la liste des sources alimentant le Répertoire statistique d'individus et de logements (Résil)

Olivier LEFEBVRE, Insee

Résil en quelques mots

Le Résil est un objet en cours de construction, alimenté par des sources administratives diverses dont la Cnil et le Cnis doivent valider la liste. Toutefois, avant de nous pencher sur la liste des sources qui vont alimenter Résil, il m'a semblé important de vous présenter rapidement ce répertoire. Le bureau du Cnis en a déjà entendu parler, à l'occasion notamment de la présentation du rapport du groupe de concertation dont j'évoquerai les travaux ; par ailleurs le projet a été présenté lors d'une journée d'informations sur les appariements en janvier 2022. Cependant, c'est la première fois que nous en parlons au sein de la commission DQS.

Le fait générateur de Résil a été, il y a quelques années, l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation qui nous a obligés à construire un nouveau dispositif statistique pour :

- construire la base de sondage de nos enquêtes auprès des ménages ;
- assurer la réalisation, la préparation et l'extrapolation des enquêtes de recensement ;
- déterminer les contours des ménages, indispensables pour de nombreuses statistiques, notamment celles sur les niveaux de vie.

Ce point conjoncturel rencontrait également des enjeux plus structurels, d'une part de développement de la mobilisation des données administratives et d'autre part, de développement, de fiabilisation et de facilitation des appariements. Ce contexte a amené à la création du Résil.

Concrètement, Résil c'est quoi ?

Résil comprend deux répertoires. Tous deux, l'un concernant les individus et l'autre les logements, sont mis à jour en continu avec les mouvements d'état civil (naissances et décès) et les sources administratives dans lesquelles sont récupérées uniquement les éléments d'identification des personnes qui ont été concernées par la source administrative à un moment donné durant un mois ou une année. Cela communique une information sur leur présence effective sur le territoire, ou, concernant les logements, leur caractère habitable ou non.

À partir de ces répertoires, des photos sont tirées, afin d'obtenir une situation au 1^{er} janvier avec trois livraisons (provisoire, semi-défini et définitif) en fonction des sources qui ont été engrangées et qui ne sont pas disponibles toutes en même temps. L'information s'enrichit donc progressivement.

À partir de la synthèse de ces sources, sont retenus les individus présents sur le territoire avec la méthode dite des « signes de présence ». Concrètement, plus une personne est retrouvée dans des sources administratives diverses, plus elle a de chances d'être encore sur le territoire. À l'inverse, si quelqu'un ne figure plus que dans une source ou dans aucune des sources, il y a fort à parier que cette personne ait quitté le territoire.

Le statut des logements est également caractérisé.

La liste des ménages et leur composition sont données, car un lien est construit entre les individus et les logements. Pour rappel, un ménage représente les personnes qui habitent sous un même toit.

Résil concerne à la fois les logements ordinaires (maisons, appartements) ainsi que les communautés (Ehpad, établissements pénitentiaires). Cette prise en compte permet une exhaustivité de la couverture et une bonne compréhension de l'articulation entre les ménages ordinaires et les communautés, point sur lequel il nous a été recommandé de travailler.

Le Résil va permettre de rendre trois services pour le bénéfice du SPP :

- un service d'accueil des sources administratives. En effet, ces sources bougent en fonction des processus administratifs. Il est donc important de pouvoir s'y adapter facilement ;
- une production d'univers de référence (les photos) qui fourniront à la fois des éléments de calage pour nos enquêtes et des points de référence pour réaliser des appariements ;
- un service de fichiers enrichis par appariement permettant d'affiner des analyses par croisement de sources, de suivre des individus (trajectoires) en mobilisant des données pluriannuelles. Cela nous sert de base de sondage, de fichiers de production en entrée de nos processus statistiques, ainsi que pour des analyses.

Le calendrier du projet Résil

Phase exploratoire 2020-2021

Phase de projet 2022-2025

- le projet est à mi-parcours . La mise en service de Résil est en effet prévue pour 2025. La phase de projet comporte une phase importante de concertation et de réflexion sur l'environnement juridique de Résil. En effet, la façon dont ces données sont traitées doit être encadrée au niveau juridique, et ce projet doit être expliqué, compris, accepté et prendre en compte les principes de nécessité, minimisation et proportionnalité. ;
- la Cnil est en train d'examiner le dossier et rendra un avis dans les semaines à venir. Nous intégrerons cet avis pour la suite, et notamment dans la finalisation des textes qui fondent Résil
- la phase d'ingénierie statistique et technique propre à tout projet présente des enjeux méthodologiques sur les outils d'appariement, sur les méthodes de signes de vie, etc.

La position du groupe de concertation

Quand nous nous sommes lancés dans ce projet Résil, il nous a semblé extrêmement important de travailler sur la légitimité de ce projet en prenant des avis extérieurs aux interlocuteurs habituels de la statistique publique. Ce groupe de concertation a fonctionné entre mai et octobre/novembre 2022 sous la présidence de Monsieur Delarue avec quelques-uns des participants à la commission DQS. *In fine*, la position du groupe a été de souligner :

- une approbation du principe de ce répertoire et de sa nécessité ;
- une confiance dans le SSP, dans notre capacité à faire ses choses dans les règles techniques, déontologiques, statistiques, etc. ;
 - le sujet des répertoires exhaustifs de personnes n'est pas anodin et des possibilités d'appariement ont été facilitées ;

- le contexte est celui d'une forte circulation de données individuelles, mais aussi de vigilance sur les conditions d'utilisation de ces données. Une opinion peut être assez vite « inflammable » sur de tels sujets ;
- des éventuelles tentations de détournement de finalité peuvent exister.

En conséquence le groupe a émis les préconisations suivantes :

Un certain nombre de règles de fonctionnement du répertoire Résil doivent être posées (sécurité du système, droit d'accès réduits à quelques personnes). Il est indispensable de rappeler que les finalités doivent être statistiques à destination du SSP. Il est nécessaire d'être attentif au principe de proportionnalité, de minimisation pour l'alimentation de Résil, ainsi que dans le cadre des appariements.

Le groupe de concertation nous recommande, dans la phase de construction comme dans celle d'utilisation du répertoire, de recourir à des regards extérieurs tels que :

- le Cnis, qui est invité élargir son cercle avec des spécialistes de protection des données, des spécialistes d'éthique pour travailler plus précisément sur des principes de proportionnalité, de minimisation, etc. ;
- l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) en cas de non-respect du code de bonnes pratiques ou de mésusage de Résil ;
- l'Agence Nationale de la Sécurité du Système d'Information (ANSSI) concernant la sécurité du système d'information ;
- la Cnil dont le regard est essentiel concernant le traitement de données personnelles.

Le groupe de concertation nous a, par ailleurs, fixé un certain nombre de limites concernant les sources à utiliser pour alimenter Résil. Il a ainsi émis un avis défavorable à l'utilisation de trois sources pour lesquelles le critère de proportionnalité n'est pas vérifié :

- le Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) ;
- les titres de séjour des étrangers (Agedref) ;
- l'utilisation de la carte Vitale.

Le groupe de concertation nous a également recommandé de communiquer sur Résil, les sources utilisées, les appariements et sur notre façon de travailler. En effet, il est nécessaire de suivre des principes de transparence et de communiquer auprès des utilisateurs, ainsi que du grand public.

La liste des sources que nous allons vous proposer tient compte des préconisations du groupe de concertation.

Les sources d'alimentation et le principe de minimisation

Pourquoi utiliser plusieurs sources pour construire et mettre à jour les répertoires ?

Nous aurions pu continuer à travailler avec uniquement la source fiscale utilisée jusqu'à présent. Cependant, elle peut présenter certains défauts de couverture et de localisation, notamment sur les jeunes quand ils quittent le domicile des parents, ainsi que sur certaines populations vivant en communautés. Utiliser plusieurs sources permet ainsi de gagner en couverture sur ces deux segments, ce qui est important pour la qualité des bases de sondage, pour nos exploitations et nos appariements.

Nous voulions également éviter ce qui est arrivé avec la taxe d'habitation, c'est-à-dire être dépendants d'une seule source qui risque d'être supprimée ou fortement transformée, et nous voulions donc obtenir ainsi quelque chose de plus complémentaire.

Dans les sources qui alimentent Résil, nous ne prenons en compte que les identifiants des personnes. Quand une source administrative arrive à l'Insee, elle est divisée en trois paquets :

- les identifiants (traits d'identité de la personne, présence dans la source, identifiant technique de la source). Ce paquet est intégré à Résil et va alimenter les répertoires ;
- les variables statistiques (déclaration sociale nominative qui comprend le salaire, le nombre d'heures travaillées, l'établissement dans lequel on travaille). Ce paquet va dans le système d'informations statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité ;
- les adresses vont dans le répertoire d'adresses de l'Insee et reviennent sous la forme d'un identifiant non significatif.

Le principe de minimisation

Résil dispose uniquement des identifiants et assure un rôle de gestion de ces identifiants pour l'ensemble du répertoire. Les traits d'identité sont centralisés. Résil n'intègre pas le NIR (numéro de sécurité sociale), mais uniquement le Code statistique non significatif. Nous sommes ainsi en phase avec le principe de minimisation. Résil ne dispose pas de l'adresse « en clair », mais uniquement d'un identifiant non significatif de l'adresse, ni de données métier qui sont stockées et traitées dans des systèmes d'information différents, de données de contact, ces dernières étant également stockées à part et mobilisées pour les échantillons d'enquête.

Grâce à Résil, à l'échelle du système d'informations de l'Insee, nous pouvons appliquer ce principe de minimisation en centralisant la gestion des identités. Des appariements peuvent être réalisés plus facilement en sélectionnant la population et les variables. Nous pouvons également être plus sélectifs concernant l'information mobilisée. Réaliser des appariements peut permettre d'alléger certaines enquêtes.

Quelles sources pour alimenter et mettre à jour ?

Soumise à l'avis de la Cnil et du Cnis, la liste des sources utilisées pour alimenter et mettre à jour Résil est la suivante :

- le répertoire d'identification des personnes physiques (RNIPP) pour l'initialisation de Résil et les mises à jour notamment de naissances et de décès ;
- les sources fiscales (les locaux et les personnes) qui permettent de bien couvrir l'univers des logements et des personnes, d'obtenir le lien entre eux, ainsi que des données d'adresse ;
- les prestations sociales CAF et MSA pour compléter le champ et obtenir une information sur les foyers d'allocataires qui est utilisée pour reconstituer les ménages et les adresses ;
- les revenus salariés et les revenus de remplacement : résilience et complétion du champ ;
- l'inscription dans l'enseignement supérieur pour compléter les données concernant la population des jeunes ;
- le répertoire des communautés utilisé pour les besoins du recensement ;
- les enquêtes de contrôle utilisées pour analyser la couverture et éventuellement en corriger les défauts. Le sujet des DOM où les sources administratives sont de moins bonne qualité devra être traité spécifiquement.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup pour cette présentation très complète. Merci aussi d'avoir adopté une préparation de ces éléments sur la base d'un groupe de travail dont vous avez très largement suivi les préconisations. Je pense que c'est une très bonne méthode.

Depuis 2023, tous les propriétaires de biens immobiliers (personnes physiques et personnes morales) ont l'obligation de déclarer le statut d'occupation des biens dont ils ont la propriété. La DGFIP a mis cette démarche en place pour identifier les redevables résiduels de la taxe d'habitation pour les habitations secondaires ou les habitations mises à la location. À partir de cette déclaration, la DGFIP pourra réaliser des contrôles le cas échéant. La base de contrôle dont se servira la DGFIP est celle qu'elle est en train de constituer à partir des déclarations des occupants des immeubles (propriétés des personnes morales et des personnes physiques).

En revanche, dans le cadre de Résil, la finalité est toute autre. Il s'agit de pouvoir continuer à identifier des personnes et leur statut dans le logement pour pouvoir continuer à conduire des enquêtes statistiques mobilisant ces personnes.

Olivier LEFEBVRE

Nous allons mobiliser cette source tirée du processus Gérer mes biens immobiliers (GMBI). Cela s'appuie sur une liste de locaux dont nous disposons déjà à travers la mobilisation des données du cadastre et qui sera sûrement enrichie, car les propriétaires de biens immobiliers ont la possibilité de vérifier et de faire rectifier la liste des biens dont ils sont propriétaires. Nous allons également utiliser l'information sur les occupants que nous transmettra la DGFIP. Cela nous permettra, avec la composition des foyers fiscaux, le statut de résidence principale ou secondaire transmis par la DGFIP qui en a besoin pour la taxation, de reconstituer ces listes de ménages.

Patrick BRUN

À terme, est-ce que le groupe de travail a imaginé disposer d'un identifiant unique pour l'ensemble des logements quelle que soit l'administration utilisatrice ? À terme est-ce qu'il sera possible d'obtenir le champ des logements SRU ou non SRU dont l'actualisation est aujourd'hui réalisée par les DDT et pose parfois problème ?

Bernard SUJOBERT

Merci pour la présentation qui reflète bien le travail du groupe de concertation. Vous avez dit qu'il faudrait élargir la concertation. Une commission telle que la nôtre ne représente pas toutes les variétés de sensibilité qui se sont exprimées dans le groupe de travail. Comment donc va se poursuivre cette concertation ? J'ai une question concernant les transmissions de données administratives qui seront abordées ultérieurement dans l'ordre du jour. Il existe au moins deux ou trois points de demandes de transmission pour lesquels l'utilisation par Résil est évoquée. Or nous ne les voyons pas apparaître, et c'est normal, dans le projet de texte du décret. Nous comprenons qu'il s'agit d'une utilisation pour tester et expérimenter des sources futures éventuelles, mais qu'en est-il exactement dans le cadre du décret qui nous est présenté ici ?

Yvon SERIYEX

J'aimerais savoir quel est le degré de précision de connaissance des âges des enfants (par tranche, par âge). Est-il possible d'obtenir une précision au moins pour les 0-3 ans ?

Olivier LEFEBVRE

Concernant l'identifiant unique du logement au niveau inter-administratif : il existe actuellement un projet de répertoire inter-administratif de locaux porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire, notamment le secrétariat général au développement durable qui abrite le service statistique du Ministère, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la DGFIP à laquelle l'Insee participe au niveau du pilotage. L'idée est de faciliter le partage d'un identifiant commun de logements à travers les différentes administrations et les différents opérateurs, et de s'appuyer sur l'identifiant du logement tel qu'il figure sur les déclarations foncières, c'est-à-dire l'identifiant fiscal du logement. La DGFIP

doit réussir à rendre cet identifiant plus facile à utiliser par les différents partenaires. Il est difficile de donner une échéance, car actuellement la DGFIP se concentre sur GMBI. Il reste encore du travail sur GMBI, mais une fois celui-ci réalisé, mais le travail sur le partage de l'identifiant pourra lui succéder assez rapidement. Au fur et à mesure de la diffusion de cet identifiant, la capacité à rassembler des informations sur le logement à partir de cet identifiant sera facilitée. Si l'information sur les logements SRU est renseignée au niveau du logement, elle pourra à un moment être mobilisée et partagée. C'est tout l'intérêt des appariements. Pour l'instant, nous avons plus d'exemples d'appariements au niveau des individus qu'au niveau des logements. Cependant, quand cet identifiant se diffusera, je pense qu'on pourra y gagner.

Concernant la question de Bernard Sujobert sur l'élargissement de la concertation, le groupe a insisté sur l'importance de continuer la concertation. Il s'agira notamment de parler régulièrement de Résil au niveau des programmes de travail et des différentes commissions du Cnis pour faire des points d'avancement, puis des points sur l'utilisation. Nous avons prévu de reprogrammer une rencontre du Cnis en 2025, soit trois ans après celle de 2022 qui avait lancé ces réflexions de concertation. En 2025, nous serons proches du déploiement de Résil. Nous pourrions donc faire un point d'avancement et présenter les services fournis par Résil. En termes d'implication du Cnis sur les questions d'opportunité, nécessité, proportionnalité, un chantier devrait être ouvert (composition du Cnis, organisation). Nous devons trouver les bonnes façons de fonctionner et l'organisation n'est pas évidente à trouver.

Concernant les sources et les avis 7bis, l'évocation des utilisations par Résil était plus à des fins d'analyse de couvertures et d'analyse de la qualité de Résil. Il ne s'agissait pas de les utiliser pour alimenter Résil. C'est pour cette raison qu'elles ne figurent pas dans l'arrêté. Nous avons préféré, pour des raisons de transparence, préciser dans les avis 7 bis que cela pouvait également servir aux porteurs de Résil.

Concernant l'âge des enfants, les dates de naissance à partir desquelles pourront être trouvés les années, les mois, les jours seront intégrés dans Résil.

Jean-Philippe VINQUANT

Je vous propose de passer à la proposition d'avis sur ce projet.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Dans un contexte de fort développement en France, comme à l'étranger, de l'utilisation à des fins statistiques de données administratives, mais aussi des appariements de fichiers statistiques de données individuelles (cf. la rencontre du Cnis du 28 janvier 2022), l'Insee s'est engagé dans un projet de construction d'un répertoire statistique d'individus et de logements (Résil) dont la mise en service est prévue pour 2025.

- Résil répond à plusieurs finalités, exclusivement statistiques, dont il vise à fiabiliser et sécuriser la mise en œuvre, tout en minimisant les risques pour les libertés publiques.
- Il permettra d'améliorer la précision et la couverture des échantillons d'enquête du service statistique public auprès des personnes grâce à une base de sondage améliorée.
- Il fournira l'information permettant de préparer et réaliser les enquêtes annuelles de recensement et d'en extrapoler les résultats, à l'instar de l'utilisation actuelle des fichiers issus de la taxe d'habitation.
- Il offrira au service statistique public un service d'appariement de données plus qualitatif, plus harmonisé et plus sécurisé qu'actuellement
- Il permettra d'évaluer la qualité de couverture des sources administratives, au regard de leur utilisation statistique
- Enfin, il permettra de produire des indicateurs démographiques plus robustes et précoces.

Pour questionner le projet sur de nombreux aspects relatifs au sujet de société, notamment au regard de la protection des données personnelles et du respect des principes de nécessité, minimisation et

proportionnalité, et tester la pertinence des réponses apportées par l'Insee, une large concertation a eu lieu courant 2022 dans le cadre d'un groupe du Cnis associant des experts de différentes disciplines (juristes, spécialistes des données numériques, des libertés publiques, de la sécurité informatique...) sur le projet et ses usages.

Suivant en cela les recommandations du groupe de concertation, la commission a examiné, en parallèle de son examen par la CNIL, la liste des sources constitutives de Résil, l'apport de chacune à l'amélioration de la couverture respectivement des individus et des logements et les garanties apportées par le projet (seules les données d'identification alimenteront Résil). Elle approuve la mobilisation des sources proposées pour construire Résil et l'officialisation de leur liste par voie d'arrêté.

La commission demande par la suite – donc au-delà de la mise en service de Résil en 2025 – à être saisie à chaque fois qu'une nouvelle source est envisagée pour alimenter Résil.

La commission restera régulièrement informée de la mise en œuvre du programme, notamment *via* les bilans et programmes de travail annuels.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci beaucoup. Cela me semble bien retracer ce qui a été présenté. Nous nous sommes appuyés sur ce qui nous a été restitué, c'est-à-dire les positions et recommandations émises par le groupe de travail. Nous envisageons ainsi la possibilité de réexaminer la liste de sources si une nouvelle source est ajoutée au répertoire pour compléter tel ou tel élément d'information. Est-ce que la teneur de cet avis convient aux membres de la commission ?

Marion SELZ, Société française de statistiques

Je me demande pourquoi à deux reprises l'avis fait mention de « libertés publiques » et pas de « libertés individuelles ».

Jean-Philippe VINQUANT

C'est vrai. Peut-on dire que les libertés individuelles sont un sous-ensemble des libertés publiques ? Je pense que cela ne reflète pas un dessein juridique particulier ou déterminé. Cela vous semblerait plus approprié de parler de libertés individuelles, du droit à la vie privée ou au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Est-ce que le secrétariat général émet une objection à l'idée de remplacer « libertés publiques » par « libertés personnelles » ?

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Aucune.

Jean-Philippe VINQUANT

Cette modification est intégrée. Le projet d'avis est donc considéré comme adopté.

Nous allons passer au point 2 de l'ordre du jour. Je remercie Olivier Andrieu-Gérard de l'Unaf de nous rejoindre. Nos invités du Crédoc et de l'Insee sont également présents.

II. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

1. L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication

Louise VIARD GUILLOT, Insee

L'enquête TIC sur les technologies de l'information et de la communication est menée chaque année par l'Insee auprès des ménages.

Un dispositif annuel multimode

Cette enquête annuelle a été mise en place en 2007 pour répondre à un règlement européen (règlement IS sur les statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages). Par ailleurs, une enquête TIC est également réalisée auprès des entreprises.

L'objectif de l'enquête TIC auprès des ménages est de connaître l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des TIC (téléphone fixe et mobile, informatique, Internet sur support fixe et mobile).

La collecte de l'enquête a lieu chaque année entre fin mars et mi-juin.

31 000 ménages ordinaires sont interrogés, résidant en France (hors Mayotte), après avoir été tirés dans les bases fiscales de l'année n-2. Une seule personne par ménage répond à l'enquête. Cet individu Kish est tiré aléatoirement au sein de chaque ménage parmi les individus de 15 ans et plus. Le protocole de l'enquête est multimode (téléphone, Internet et papier).

Une slide de mon document présente l'évolution historique du protocole multimode de l'enquête TIC. Néanmoins, je ne vais pas m'y attarder dans cette présentation. Je vais plutôt revenir sur le tirage des échantillons de l'enquête.

Après un premier tirage d'échantillon dans les bases Fideli de l'année n-2, nous disposons déjà pour certains ménages de numéros de téléphone. Nous essayons de trouver le numéro de téléphone des autres. Depuis 2023, cet enrichissement est fait en recourant à une prestation de la Poste qui nous signale également les déménagements éventuels des ménages. Au terme de cet enrichissement, nous disposons de ménages avec numéro de téléphone et de ménages sans numéro de téléphone.

Dans la base des ménages avec numéros de téléphone, 4 000 sont tirés que nous interrogeons par téléphone en surreprésentant les personnes qui habitent seules. Dans le reste de la base des ménages avec numéro de téléphone, nous en tirons environ 19 000 que nous interrogeons par Internet et papier en surreprésentant légèrement les personnes de plus de 60 ans et qui habitent dans les ménages les moins aisés. Cet échantillon méthodologique nous permet ensuite de redresser les biais de sélection.

Les ménages sans numéros de téléphone sont tous interrogés par Internet et papier.

Le questionnaire de l'enquête TIC

Le questionnaire de l'enquête TIC comprend entre 80 et 90 questions.

La plupart des questions (environ 70 %) demeurent d'une année sur l'autre. C'est le cas notamment des questions qui portent sur les modules :

- Équipement des ménages en Internet à domicile ;
- Pratiques en ligne (fréquence d'usage, réseaux sociaux, apprentissage en ligne...) ;
- L'administration en ligne ;
- Les achats en ligne ;
- Les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, nombre d'habitants du ménage, diplôme, situation matrimoniale, nationalité, situation dans l'emploi, état de santé, revenus du ménage).

Certains modules européens apparaissent par roulement (1 année sur 2 ou sur 3). Ces deux modules, qui permettent de construire l'indicateur d'illectronisme, apparaissent 1 an sur 2 :

- Compétences en informatique (capacités techniques et repérage d'infox) ;
- Confidentialité et protection de la vie privée (limitation des cookies...).

Ces modules ont été pour la première fois introduits en France en 2022 (puis en 2024) :

- L'écologie et les TIC (critères d'achat et recyclage des appareils usagés) ;
- Les objets connectés.

Eurostat peut également proposer d'étoffer certains modules fixes avec des questions nouvelles. Ainsi, en 2024, 3 nouvelles questions sur les suppressions de comptes gratuits en ligne ont été ajoutées.

Certains modules de questions d'initiative française sont introduits chaque année dans le questionnaire. Ces questions font l'objet de discussion lors d'un comité de concertation annuel qui regroupe les chercheurs, les syndicats, les utilisateurs de TIC et des experts du domaine. Ces modules portent sur :

- l'équipement et l'usage du téléphone ;
- le renoncement aux démarches administratives (3 questions) ;
- l'exposition aux écrans (module introduit pour la première fois en 2023) ;
- l'apprentissage des TIC (introduction en 2024).

Par ailleurs, des questions doivent être introduites pour étoffer le module européen sur les thèmes de l'écologie et de l'éthique ainsi que des objets connectés. Nous proposerons ces questions en débat lors du comité de concertation de l'enquête.

Les questions posées dans l'enquête TIC ménages permettent de documenter le développement du numérique dans un grand nombre de domaines et d'en suivre les effets sociaux, notamment par la réalisation d'études croisant les indicateurs de l'enquête avec les caractéristiques sociodémographiques des individus.

L'enquête TIC permet, une année sur deux, de construire l'indicateur d'illectronisme qui est défini au niveau européen. L'illectronisme comprend les personnes qui n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année (15 % de la population) et les personnes qui ont utilisé Internet au cours de l'année, mais sont dépourvues de compétences de base dans les 4 domaines du numérique que sont :

- l'utilisation de logiciels ;
- la recherche d'informations ;
- la résolution de problèmes ;
- la communication en ligne.

Ces personnes dépourvues de compétences de base représentent 2 % de la population. En 2019, l'illectronisme concerne donc 17 % de la population en France. Cet indicateur permet de mettre à jour une fracture numérique importante. Les personnes les plus touchées par le défaut d'équipement et le manque de compétences sont les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, vivant seules ou en couple sans enfant ou encore dans les DOM. L'Insee utilise aussi l'enquête TIC pour évaluer l'illectronisme au niveau régional, notamment à l'aide d'une méthode de scoring appliquée aux populations issues du recensement. Deux publications sur l'illectronisme vont paraître le 22 juin 2023 :

- la première porte sur l'illectronisme en régions en 2019 ;
- la seconde porte sur l'actualisation de l'indicateur au niveau national avec les données de l'enquête 2021.

Les inégalités sociales créées par l'évolution du numérique sont également visibles dans l'accès aux services administratifs en ligne. Une étude réalisée à partir de l'enquête TIC 2021 et de l'enquête annuelle Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV est la version française de l'enquête européenne SILC) contient depuis 2021 des questions relatives aux difficultés administratives, tant en ligne que hors ligne. Cette étude montre que :

- 33 % des personnes n'ont effectué aucune démarche administrative ;
- 32 % des personnes ont déjà renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne. Les trois quarts de ces personnes ont réussi à effectuer leurs démarches autrement en se rendant sur place ou par téléphone. Un quart de ces personnes ont donc renoncé définitivement à accomplir cette démarche.

Les contraintes liées à la dématérialisation peuvent ainsi conduire les personnes les plus vulnérables à renoncer à des droits. En effet, les personnes qui renoncent à accomplir des démarches en ligne sont le plus souvent les personnes les plus âgées, les moins diplômées et aux revenus modestes.

D'autres études menées à partir des enquêtes TIC 2021 et 2022 documentent différentes facettes de la fracture numérique.

Une étude sur l'équipement téléphonique réalisée à partir de TIC 2021 montre que 94 % des 15-29 ans possèdent un smartphone, contre 36 % pour les 75 ans ou plus. En outre, le taux d'équipement croît également avec le niveau de diplômes, la taille de l'aire urbaine et le niveau de vie. Ce sont des différences importantes au sein de la population, alors même que le smartphone est devenu le principal appareil pour utiliser Internet.

Une autre étude qui s'intéresse au danger du web montre que les personnes les plus âgées et aux revenus les plus modestes sont les plus vulnérables en ligne. Elles protègent moins que les autres leurs données personnelles. Les personnes âgées sont plus souvent victimes d'attaques en ligne (usurpation de mail, redirection vers un site Internet frauduleux).

Le 12 juin 2023, est parue une étude de l'Insee sur les équipements connectés et les préoccupations écologiques dans le domaine du numérique (*Pour les acheteurs d'équipement numérique, le prix compte plus que l'efficacité énergétique*). Cette étude montre que les hommes utilisent plus que les femmes tous les types d'appareils domotiques (alarmes, assistants virtuels, appareils de gestion de l'énergie...), sauf les appareils électroménagers connectés qui sont plus utilisés par les femmes. Cette étude montre également qu'à état de santé égal, les personnes les plus aisées ont 1,5 fois plus de chances que les plus pauvres d'avoir eu accès à un dispositif connecté pour monitorer leur santé. Enfin, l'étude montre que les plus jeunes sont plus soucieux que leurs aînés des critères environnementaux à l'achat de leurs équipements numériques (smartphone, ordinateur).

2. Le baromètre numérique du Crédoc

Sandra HOIBIAN, Crédoc

Je vais vous présenter quelques éléments du baromètre du développement du numérique et de ses effets sociaux.

Quelques éléments de contexte

Cette enquête est menée depuis de nombreuses années à la demande de l'ARCEP et du CGE, auxquels se sont ajoutés récemment l'ARCOM et l'ANCT. Elle est menée dans le cadre d'un processus par appel d'offres renouvelé chaque année. Nous n'avons donc pas de visibilité sur les questions qui seront posées l'an prochain, sur le fait que le Crédoc sera choisi comme prestataire et sur le fait même que l'enquête perdurera.

Jusqu'en juin 2019, cette enquête s'est appuyée sur l'enquête Conditions de vie et aspirations du Crédoc menée en face-à-face.

En 2020, avec le Covid, nous avons abandonné la méthodologie face à face pour adopter un access panel en ligne. Pour compléter cet échantillon, nous avons mis en place dans le cadre du baromètre du numérique, un échantillon spécifique par téléphone auprès des personnes non équipées d'Internet à domicile.

L'enquête dure 45 minutes en moyenne. Le questionnaire est plus court (20 minutes) pour les non équipés d'Internet à domicile. En effet, la première fois que nous avons réalisé cette enquête au téléphone, nous

avons eu de grandes difficultés à aller au bout de l'échantillon que nous avons fixé. Les abandons étaient nombreux, car les personnes éloignées du numérique, à force de répondre aux questions par la négative, finissaient par raccrocher. Nous avons donc choisi de réduire la longueur du questionnaire, pour que les personnes interrogées parviennent jusqu'au bout.

Les thèmes abordés sont variés :

- les équipements : Internet, téléphone mobile, téléphone fixe, objets connectés, type de connexion, nombre de postes,
- les usages : ils sont variés. Certains sont suivis de manière récurrente, d'autres sont abordés plus ponctuellement,
- les opinions : sur le RGPD, la confiance dans les évaluations en ligne,
- les perceptions : Est-ce que les personnes interrogées se sentent intégrées ? Est-ce qu'Internet et le numérique sont indispensables pour être intégrés dans la société ? Est-ce que les personnes interrogées se sentent compétentes ? ;
- les difficultés rencontrées et les modalités mobilisées pour faire face à ces difficultés ;
- un volet de questions sociodémographiques pour qualifier les personnes interrogées.

Certaines questions sont récurrentes, tandis que d'autres sont nouvelles à chaque vague.

Méthodologie

La méthodologie se déploie avec trois types d'échantillons et de méthodes :

- un échantillon principal de 3 400 personnes (15 ans et plus) interrogées en ligne *via* un access panel dans le cadre de l'enquête Conditions de vie et aspirations du Crédoc ;
- un échantillon de 600 personnes (18 ans et plus) non équipées de connexion Internet fixe à domicile interrogées par téléphone ;
- un échantillon de personnes (12 à 14 ans) interrogées en ligne avec l'autorisation de leurs parents qui répondent également à certaines questions sur l'équipement du foyer.

Ces trois volets de l'enquête sont ensuite assemblés et redressés pour représenter la population française des personnes âgées de 12 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Pour chaque volet, un certain nombre de quotas sont mis en place. Les modes de recrutement de l'access panel ne sont évidemment pas de la même qualité que ceux de l'Insee qui réalise des tirages sur un fichier. Néanmoins, ils permettent d'obtenir des éléments sur différents thèmes.

Je voudrais vous signaler en particulier des travaux du Crédoc sur les particularités des access panels. Au-delà du fait qu'ils soient internautes, les seniors peu diplômés sont sous-représentés. Nous avons donc dû mettre en place des quotas de seniors peu diplômés. Mais cela a malgré tout des limites. Nous avons donc ajouté un échantillon spécifique de personnes interrogées par téléphone.

Des biais sont liés à l'autoadministré : par exemple, certaines personnes sont plus à l'aise avec l'écrit. Les avantages sont : une facilité à pouvoir s'exprimer plus librement sur des sujets plus sensibles, sans le regard de l'autre et sans avoir à ouvrir sa porte. Cependant, le fait que le répondant soit seul, sans un enquêteur pour lui expliquer les questions représente un inconvénient.

Enquête par téléphone

Un des critères de recrutement de cet échantillon résidait dans le fait de ne pas avoir Internet à domicile. Ce n'est évidemment pas un indicateur suffisamment précis pour pouvoir mesurer l'éloignement à domicile

puisque des personnes sont équipées d'Internet *via* leur mobile. En revanche, cette question est relativement simple à poser. Or, dans le domaine du numérique, il n'est pas toujours évident de se repérer au milieu des nombreux modes de connexion. Ensuite, nous prenons en compte le fait que les personnes soient équipées de mobile ou pas et qu'elles puissent se connecter à Internet.

Quels contours à l'éloignement du numérique

À la demande de l'ANCT, et avec le laboratoire de recherche GIS Marsouin, nous avons cherché à définir l'éloignement numérique. Nous proposons trois dimensions :

- l'avoir (l'accès) : dans quelle mesure j'ai accès à l'univers numérique. Au départ, l'accent était mis sur les équipements qui ont désormais pénétré la plupart des foyers. Néanmoins, certaines difficultés d'accès peuvent exister en raison de la qualité de l'accès, des zones blanches. Aujourd'hui, une nouvelle ligne de fracture apparaît au niveau de l'équipement avec la fibre qui est beaucoup plus représentée dans les grandes agglomérations. Le nombre d'équipements par foyer se révèle également important. Nous l'avons remarqué pendant le Covid : disposer de plusieurs ordinateurs permettait à toutes les personnes du foyer de se connecter (scolaire et professionnel) ;
- le savoir (les compétences) : dans quelle mesure, je sais me servir d'un certain nombre de dimensions du numérique. La difficulté de ce sujet, c'est que les usages évoluent en permanence avec des frontières sans cesse bousculées par de nouveaux acteurs. Par exemple, les univers des réseaux sociaux et des messageries instantanées étaient très clairs au démarrage et sont aujourd'hui relativement poreux. L'appropriation des technologies nécessite des ressources matérielles et cognitives (être en capacité d'apprendre) des capacités sociales (pouvoir se faire aider) et culturelles. Accéder à Internet et au numérique aujourd'hui, c'est avoir une intensité des usages (savoir se servir régulièrement des différents usages), une diversité d'usages (certains types de publics comme les jeunes ont des usages très développés dans les loisirs et très en retrait sur toutes les questions administratives). Aujourd'hui, l'enjeu est d'apprendre à apprendre. Mesurer l'éloignement numérique consiste d'une certaine manière à mesurer la capacité de la population à s'approprier de nouveaux usages, puisque nous ne savons précisément pas quels seront les prochains usages essentiels ;
- le pouvoir (la capabilité, c'est-à-dire la capacité à mobiliser les usages en fonction de ses propres objectifs). Par exemple, dans le cadre d'un projet professionnel, est-ce que je suis capable d'utiliser les réseaux sociaux pour trouver un emploi ? Il s'agit de la participation sociale, c'est-à-dire l'accès réel aux droits, à la santé, à l'emploi, au lien social, à la politique. Nous passons ainsi de critères objectifs à des critères plus subjectifs qui indiquent que le numérique est un moyen de s'intégrer à la société ou au contraire, d'en être exclu.

Nous avons mis l'accent dans cette courte présentation du baromètre du numérique 2022 sur deux chiffres :

- 9 % des personnes sont des non-internautes de 18 ans et plus en 2022 (soit 4,5 millions de personnes). Elles n'ont pas accès du tout à Internet.
- 23 % d'internautes qui ont des accès à Internet, mais ne se sentent pas compétents dans l'utilisation d'Internet « Vous ne maîtrisez pas suffisamment Internet et les outils numériques pour les utiliser pleinement » (soit 11,5 millions de personnes).

Qui est éloigné du numérique en 2022 ?

Certains grands critères sont présents depuis assez longtemps. Par ailleurs, ces critères se croisent très souvent : âge, situation géographique, milieu social, niveau de revenus, niveau de diplôme, niveaux de capitaux (culturel, économique, social et numérique). Nous pouvons cependant essayer de les hiérarchiser.

L'âge, un indice plus qu'un facteur explicatif

Le premier critère est celui de l'âge : un décrochage est à noter après 70 ans. De nombreuses personnes ne sont même pas équipées. Néanmoins, il s'agit probablement plus d'un effet de génération que d'âge.

Aujourd'hui, les nouveaux seniors n'ont pas la même distance vis-à-vis du numérique que les précédentes générations.

Le mythe des natifs du numérique : 19 % des 18-24 ans indiquent qu'ils ne se sentent pas compétents pour se servir pleinement du numérique. Les usages assez inégalitaires et différenciés montrent notamment un surinvestissement des médias sociaux et audiovisuels en particulier par les jeunes des milieux modestes, tandis que les usages du numérique pour les questions administratives ou d'emploi sont moins investis.

Les capitaux culturels et numériques des parents jouent un rôle central dans la diversification des pratiques (ex. régulation des temps de pratiques numériques, contrôle des contenus). Les écarts sont assez forts en matière de diplôme. Ces éléments se retrouvent quand nous réalisons des analyses toutes choses égales par ailleurs.

Derrière les facteurs socioculturels, la question des pratiques

D'autres freins sont très liés aux usages du numérique. La caractéristique principale des pratiques numériques des milieux modestes peu diplômés est ainsi la distance avec l'écrit. Or les usages numériques reposent au départ principalement sur l'écrit. Pour ces personnes, le répertoire de pratiques est plus restreint, la création de contenus est moins importante et le courriel est plutôt rejeté. Ainsi, seulement 42 % des individus sans diplôme ont effectué des démarches administratives en ligne en 2022, contre 82 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Des pratiques visant à contourner l'utilisation de l'écrit sont adoptées *via*, par exemple, une consommation importante de « tutoriels » permettant l'acquisition de savoir-faire pratiques, ou encore, le recours aux messageries instantanées.

L'infinie palette des bouleversements sociaux

Le champ des effets sociaux est très vaste. J'ai donc listé un certain nombre de dimensions pour lesquelles le baromètre du numérique propose des éléments. Il ne s'agit pas seulement de savoir si les personnes ont accès ou pas au numérique, mais dans quelle mesure il va complexifier la vie ou au contraire, la faciliter.

Des impacts économiques sont visibles et concernent le pouvoir d'achat. Acheter des équipements, les renouveler fréquemment, les acheter en nombre suffisant pour les membres du foyer, représente un coût important.

Concernant l'accès aux droits, le numérique a ceci de particulier qu'il faut vraiment rentrer dans les cases (pour certains, cela peut représenter une « double peine ») contrairement à ce qu'implique une discussion avec un travailleur social.

S'agissant de l'accès à la culture et au sport, les jeux vidéo apparaissent comme des nouveaux espaces d'imaginaire. Les pratiques sportives, notamment chez les jeunes, se font beaucoup de manière individuelle avec les smartphones.

A propos du lien social, le numérique est devenu une antichambre de la rencontre. Les échanges ont d'abord lieu dans un espace numérique avant une rencontre en face-à-face.

Les sujets sont nombreux. La question de l'exclusion ou l'inclusion n'est pas la seule question au sein de la palette des effets sociaux du numérique. Toutes les facettes de la vie des Français sont en bouleversement profond. Les outils ont même un impact sur la nature des relations qui se forment.

3. Le point de vue de l'Union nationale des associations familiales (Unaf)

Olivier ANDRIEU-GERARD, Unaf

Je suis responsable du pôle médias et usages du numérique à l'Unaf. Je vais d'abord présenter rapidement notre action, expliquer comment nous utilisons ces données publiques ou celles présentées par le Crédoc et nos attentes au regard des enjeux et de tous les bouleversements sociaux évoqués que nous retrouvons souvent sur le terrain. Le rôle de l'Unaf est de porter la voix des familles, donc évidemment dans le cadre des enjeux familiaux que soulève le numérique. Dans les précédentes présentations, un ensemble d'enjeux familiaux ressort avec, en premier lieu, la parentalité numérique. Notre rôle est aussi de soutenir et d'accompagner les préoccupations familiales sur le terrain.

Depuis 20 ans que nous travaillons sur ces questions, nous constatons que, même si la vie familiale a été bouleversée par le numérique, un certain nombre de préoccupations familiales n'évoluent pas, telles que la santé, la sécurité et l'éducation. Dans ce bouleversement numérique, nous essayons donc de nous appuyer sur un certain nombre de socles qui n'ont pas bougé.

Notre activité consiste à agir sur le terrain, à déployer des ressources à destination des parents et à construire un plaidoyer auprès des acteurs publics sur tous ces sujets. Plusieurs de nos dossiers en cours concernent le numérique, dont trois dossiers principaux.

L'accompagnement des parents est un enjeu extrêmement important. Les évolutions du numérique sont très fortes et les pratiques entre les parents et les enfants peuvent être différenciées en matière d'acquisition, de compétences et les capacités. En matière de sécurité des enfants, l'enjeu porte aujourd'hui sur l'accès au contenu inadapté, mais également sur tout ce qui relève des réseaux sociaux (cf. l'étude du Crédoc). Notre action porte également sur l'accompagnement à l'inclusion numérique, car l'éloignement du numérique représente également pour nous un enjeu important.

Concrètement, comment utilisons-nous ces données publiques ?

Dans le cadre de la construction de notre plaidoyer, nous avons besoin de données fiables et de qualité pour pouvoir valider les propositions que nous rencontrons sur le terrain, mettre en perspective ces données nationales avec les réalités et le ressenti issus du terrain. Dans nos échanges au niveau national avec les acteurs de la politique publique, ces données nous permettent d'étayer notre discours et d'éclairer un certain nombre de discussions. Sur un certain nombre de sujets, il est important de pouvoir s'appuyer sur des données statistiques pour éviter des discussions qui pourraient relever du café du commerce ou rester fondées sur l'émotion. Parfois, les prises de position liées à l'affect méritent d'être nuancées au regard des pratiques qui ressortent des études et des statistiques publiques.

Ces données nous servent également à adapter notre action en nous appuyant sur les tendances observées dans les études. Par exemple, au début des années 2000, au regard des études sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous avons eu l'intuition que cette évolution allait bouleverser la vie familiale et que les usages des familles allaient changer les loisirs, voire la question de la sociabilité des jeunes (avec MySpace à l'époque). Les questions d'éducation et de transmission étaient également requestionnées. En 2003, il y a eu une grande réflexion autour du cartable électronique qui interrogeait l'impact de ces évolutions sur l'éducation. Nous avons donc déployé un dispositif d'accompagnement des parents. Dès 2004, nous avons lancé des programmes de soutien à la parentalité numérique, mais nous ne l'appelons pas encore comme ça. 20 ans plus tard, nous réalisons que nous étions déjà dans une dynamique qui existe encore aujourd'hui. Ce sont les données de statistiques publiques qui nous ont aidés à construire cette action qui répondait à un véritable besoin du côté des familles.

Nous disposons aujourd'hui d'un certain nombre d'enquêtes excellentes, telles que les enquêtes TIC et Crédoc qui sont des mines d'informations. Nos attentes concernent une meilleure prise en compte du degré d'équipement et de pratiques. Dans un certain nombre d'enquêtes (en dehors de celles qui viennent de nous être présentées), le détail des usages, des pratiques et des équipements n'est pas suffisamment exploré. Ces informations représentent pour nous un enjeu important en termes de politiques publiques. Par exemple, il y a deux ans, nous avons fait une demande, au moment de l'enquête EnClass, pour obtenir plus de précisions afin de pouvoir analyser la situation de l'élève en fonction de son équipement et de ses usages (smartphone, abonnement illimité, compte sur les réseaux sociaux, etc.). Notre objectif était d'analyser l'impact de l'équipement et des usages sur les comportements ou la victimation. C'est ensuite ce qui permet de construire une politique publique, par exemple sur la question de l'interdiction du smartphone à l'école, de l'utilisation du smartphone à partir de 8 ou 9 ans. Est-ce que les enfants connectés sur les réseaux sociaux sont plus ou moins sujets au harcèlement ? Ont-ils des meilleurs résultats scolaires ? Pour pouvoir répondre à ces questions, nous devons croiser les différentes enquêtes.

Une autre de nos attentes porte sur l'interrogation de tous les membres du foyer dans le cadre des enquêtes, y compris les enfants. Nous savons qu'il est parfois compliqué d'interroger les enfants, notamment ceux en bas âge. Il est cependant possible de passer par les parents. Les enquêtes examinent les pratiques numériques des adolescents ou des enfants à partir de 12 ans, alors qu'à travers un certain

nombre d'études et d'enquêtes que nous avons menées avec des instituts de sondage, nous avons constaté que les pratiques numériques sont plus précoces. Nous avons donc besoin d'en savoir plus sur les plus jeunes enfants. Nous estimons que, quel que soit le sujet, nous devons pouvoir interroger les parents et tous les enfants, afin d'étudier ce qui se passe au sein de la famille. Sur ce sujet, nous sommes convaincus que de nombreux enjeux relèvent de l'interaction, des échanges et de la façon dont se construit l'accompagnement du numérique en famille. Interroger l'ensemble de la cellule familiale permettra, sur un certain nombre de sujets, d'avoir une vision beaucoup plus complète de l'environnement numérique de l'enfant et du rapport au numérique au sein de la famille. Il est également essentiel de pouvoir comparer ce que disent les parents des pratiques des jeunes à ce que disent les jeunes de leurs propres pratiques, ainsi que ce que disent les jeunes des pratiques des parents. Quelques études que nous avons menées ont montré un véritable décalage entre toutes ces perceptions sur les usages, les dangers, les opportunités et l'accompagnement mis en place. Ces éléments sont importants pour pouvoir construire des politiques publiques qui accompagnent utilement les familles. Concernant l'accompagnement au numérique dans la famille, il est intéressant de comprendre comment il est mis en place (règles, dialogue). On considère souvent que les jeunes accompagnent leurs parents dans le domaine du numérique, mais nous aimerions savoir s'il s'agit d'une réalité ou d'une idée reçue. Les jeunes disposent de véritables compétences, mais ne maîtrisent pas certaines pratiques numériques.

Nos demandes concernent aussi la manière d'interroger les personnes. Il nous semble absolument essentiel de garder des canaux téléphoniques. Tout ne peut pas passer par des solutions en ligne en raison des questions de maîtrise de l'écrit, de compréhension de la langue, de technique, de connexion et d'équipement. Il nous semble important de répéter que la statistique publique a un rôle qui est de continuer à interroger tout le monde, même les plus éloignés du numérique, car cet éloignement en dit beaucoup et permet de comprendre un certain nombre d'éléments et de s'assurer que les études sont bien représentatives de toute la population. Nous aimerions également pouvoir comparer les résultats d'enquêtes multicanales avec des enquêtes réalisées uniquement en ligne.

Notre inquiétude concerne les enquêtes sur l'éloignement numérique qui ont parfois révélé une vision un peu trop binaire entre les « éloignés » d'un côté et de l'autre, les connectés. Les choses sont plus complexes, comme l'a montré le baromètre du Crédoc présenté par Sandra Hoibian. Finalement, qu'est-ce qu'être éloigné pour une personne qui est dans une logique de parentalité numérique ? Cette personne peut être utilisatrice d'outils numériques, avoir des compétences, et pour autant, manquer de certains socles de compétences de base pour pouvoir accompagner ses enfants vers un usage raisonné du numérique. Un enjeu se trouve dans la redéfinition d'une espèce d'échelle de compétences numériques sur plusieurs champs et l'inclusion d'autres champs tels que celui de la parentalité numérique. Est-ce qu'une forme d'inclusion numérique pourrait être imaginée pour aider les parents à accompagner leurs enfants ?

Les enquêtes et études produites nous permettent de disposer d'énormément de ressources. Néanmoins, nous constatons parfois que certains sujets ne sont pas suffisamment traités. Dans l'enquête EnClass par exemple, une question vise à mesurer l'impact en termes de temps de pratiques des jeux vidéo. La situation pourrait être abordée, non pas uniquement sous l'angle de la pratique du jeu vidéo lui-même, mais en ajoutant toutes les activités liées aux jeux telles que le visionnage de vidéos sur Twitch ou l'utilisation de forums de discussion et de réseaux sociaux liés aux jeux. Pour mieux comprendre les comportements dans l'univers du jeu vidéo, les enquêtes ne peuvent pas se limiter uniquement à la pratique en elle-même, car elle s'intègre dans une culture et une communauté de jeu.

Nous sommes disponibles pour travailler avec les acteurs de la statistique publique, continuer le dialogue, apporter notre expertise. Nous serons ravis de participer à la commission de concertation sur l'enquête TIC. À l'Unaf, nous travaillons beaucoup sur ce sujet. N'hésitez pas à nous associer à vos réflexions pour toutes les enquêtes des différents ministères.

4. Échanges

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour votre intervention et pour avoir bien fait le lien entre les éléments statistiques et de connaissance produits et les besoins de l'Unaf et des associations membres.

Lionel PERRET, ATD Quart Monde

Les échantillons que vous utilisez dans le cadre de vos enquêtes prennent-ils en compte les personnes sans domicile stable, sans téléphone, sachant que ce sont les personnes qui ont souvent le plus besoin de faire des démarches administratives ?

Louise VIARD GUILLOT

Le champ de l'enquête TIC concerne les personnes qui vivent en logement. Les personnes qui vivent chez des tiers pourraient figurer dans l'enquête, mais ensuite, ne pourraient pas être isolées. Cela n'aurait pas grand intérêt. Des discussions portent actuellement sur les différents sujets qui vont être abordés dans le questionnaire de l'enquête Sans-domicile. Je pense que le sujet du numérique en fait partie. ATD Quart Monde participe déjà à ces discussions, mais si vous avez l'impression qu'il existe un manque à ce sujet, vous pouvez me contacter rapidement, car le questionnaire n'est pas figé.

Sandra HOIBIAN, Crédoc

Du côté du Crédoc, nous enquêtons également auprès de ménages ordinaires, nous ne disposons pas de base de sondage. Nous effectuons de la génération aléatoire pour le téléphone fixe et mobile. Nous pouvons donc ainsi contacter des personnes qui vivent dans la rue. Je ne sais pas si cela arrive vraiment. En revanche, elles peuvent être en foyer, mais nous ne le savons pas. Le champ est un peu flou puisque nous mobilisons le téléphone pour les joindre. Par conséquent, nous ne savons pas où elles habitent exactement. Compte tenu de notre échantillon, je pense que nous ne prenons pas en compte ces personnes.

Jean-Philippe VINQUANT

Ça ne permet pas de faire un classement ensuite par type de lieu de vie ou de résidence.

Je ne sais pas si les services de la Défenseure des droits sont présents, mais j'ai entendu Claire Hédon intervenir à plusieurs reprises sur les sujets de fracture numérique, notamment dans l'accès aux services publics. Elle s'appuie énormément sur les enquêtes, notamment l'enquête TIC, pour identifier les phénomènes d'exclusion dans l'accès aux droits. La Défenseure ne dit pas que le développement des téléservices qui permettent d'accéder en autonomie à un certain nombre d'opérations (attestation, relevé des comptes, suivi situation) est une mauvaise chose. Toutefois, des solutions de médiation numérique ou d'accès par rendez-vous, formulaire papier, etc., à ces mêmes droits pour des personnes très éloignées du numérique doivent également perdurer.

Christel COLIN

Au-delà des deux enquêtes qui viennent d'être présentées, d'autres sources permettent d'éclairer la thématique du numérique, notamment l'enquête Pratiques culturelles du SMM culture ou la cohorte Elfe qui permet d'obtenir des informations sur l'usage des écrans ou des médias sociaux. La dernière édition de *France, portrait social* présentait un éclairage sur l'exposition des jeunes enfants aux écrans. L'Ined m'a également signalé des travaux portant sur le rôle des réseaux sociaux dans les comportements de mise en couple.

5. Adoption de l'avis de commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents concernant le développement du numérique et ses effets sociaux. Les enjeux statistiques sont d'une part la mesure de l'équipement des ménages en objets numériques (téléphonie mobile, informatique, Internet sur support fixe et mobile), l'utilisation qu'ils en font (achats, administration ou apprentissage en ligne, jeux, réseaux sociaux, etc.) et ses effets et, d'autre part, celle des difficultés des personnes qui ne maîtrisent pas tout ou partie de ces nouvelles technologies. C'est aussi une meilleure connaissance des contraintes et des arbitrages auxquels les ménages sont confrontés, en fonction notamment de leur niveau de vie, de leur mode de vie et lieu de résidence, du nombre et de l'âge des enfants.

Les deux principales sources utilisées pour documenter ces phénomènes sont l'enquête Technologies de l'information et de la communication de l'Insee et le baromètre du numérique du Crédoc. La commission salue les efforts entrepris par les producteurs qui permettent de comprendre à la fois les usages du numérique et les facteurs d'éloignement de celui-ci. La commission soutient la tenue périodique de ces enquêtes complémentaires. Elle considère que le développement du numérique n'a pas fini de produire des effets socialement différenciés et que la statistique publique doit poursuivre ses efforts pour mesurer ces effets sociaux. Elle encourage le monde de la recherche et les organismes d'études à y contribuer. La commission recommande également une concertation plus étroite entre producteurs sur la formulation des questions, rendue difficile du fait de l'évolution très rapide des outils numériques.

Jean-Philippe VINQUANT

Cette dernière phrase permet d'inclure les usages associés à un outil principal, telle que la console de jeux vidéo connectée qui favorise différents types d'activités, notamment chez les plus jeunes. La demande de prendre plus en compte les interactions entre les membres d'un foyer se retrouve également dans la dernière phrase du premier paragraphe. Il s'agit d'essayer d'étudier entre générations, au sein d'un foyer, les niveaux de littératie numérique et les décalages existants entre les parents et les enfants ou les membres d'un même foyer.

Sandra HOIBIAN, Crédoc

Pourrait-on préciser dans le texte : « le baromètre du numérique mené à la demande de l'Arcom, l'Arcep, le CGE, l'ANCT et réalisé par le Crédoc. » ? En réalité, il ne s'agit pas du baromètre du Crédoc.

Yvon SERIYEX

J'ai deux suggestions de correction du texte.

Dans le passage « et les facteurs d'éloignement », nous pourrions ajouter : « les critères, degrés et facteurs ». Il s'agit en effet des critères d'éloignement. Le travail qui a été réalisé dans l'enquête TIC à ce sujet est très intéressant. Par ailleurs, des échelles de proximité et d'éloignement du numérique existent outre-Manche. Je précise « degrés », car il me semble important de montrer qu'il existe un gradient.

À la fin de la toute première phrase de l'avis, à « et ses effets sociaux », j'aurais ajouté « à tout âge de la vie ».

Jean-Philippe VINQUANT

D'autres variables que l'âge sont pris en compte, notamment les territoires.

Yvon SERIYEX

Cette précision a tout son sens dans la mesure où nous avons en tête des préjugés d'âge et de génération.

Jean-Philippe VINQUANT

Pour ne pas exclure les variables non citées, il faudrait ajouter une virgule puis : « notamment en fonction des âges de la vie ». De cette façon, nous n'excluons pas les autres, tout en incluant celle-ci.

Yvon SERIYEX

Si c'est toujours en lien avec le sujet, pourrait-on ajouter une petite phrase sur le fait que le Cnis maintient son soutien à la recherche d'une identification et d'une neutralisation des effets de mode de collecte. Il s'agit d'un méta-sujet, donc je ne sais pas s'il peut être intégré dans ce texte.

Jean-Philippe VINQUANT

Peut-être pas là.

Yvon SERIYEX

Sur la question des modes de collecte, nous sommes toujours très inquiets à l'Unaf des effets de sélection et des biais de sélection.

Jean-Philippe VINQUANT

Cela relèverait d'une réflexion un peu transverse, car la question peut se poser pour de nombreuses enquêtes. Nous pouvons retenir ce sujet pour le traiter de façon plus transverse.

Yvon SERIYEX

Les services de la statistique publique sont les seuls à pouvoir nous proposer des données fiables sur la nature de ces effets de sélection en raison notamment des doubles échantillons et des échantillons de contrôle. Une production à ce sujet permettrait de recadrer ce qui est produit en dehors du SSP.

Jean-Philippe VINQUANT

Il s'agit d'un champ de méthodologie. Le sujet est très important et pourrait faire l'objet d'un travail transverse sur l'impact des modes d'administration des enquêtes et questionnaires. Il pourrait être traité de façon globale en inter-commission. L'avis est adopté, ainsi amendé.

III. Demande d'accès aux données dans le cadre de l'article 7bis

Françoise MAUREL, Cnis

5 demandes d'accès à des sources au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 ont été déposées. Je les ai regroupées en 4 groupes, car 2 d'entre elles ont la même finalité et le même demandeur pour les mêmes types de traitement. Elles seront donc traitées de manière conjointe. Pour rappel, l'article 7bis donne un droit d'accès aux données produites par des administrations au SSP à des fins de réalisation de statistiques publiques.

La première demande émane de l'Insee (département Revenus, conditions de vie des ménages) qui demande l'accès à des données détenues par la Cnav et la direction de la sécurité sociale. Il s'agit des données mensuelles individuelles collectées pour le compte de l'État dans le cadre du dispositif de ressources mensuelles (DRM) qui vient de la déclaration de revenus à la source. Cette source DRM intéresse l'Insee pour les montants mensuels individuels de revenus, les différentes composantes de ces revenus, etc., afin d'améliorer la mesure des revenus actuellement disponibles dans l'enquête annuelle ERFIS sur les revenus fiscaux et sociaux qui est la source de référence sur les revenus individuels, ainsi que sur l'inégalité et la pauvreté monétaire. L'objectif est méthodologique pour une première finalité. Il s'agit d'améliorer la mesure des revenus dans l'enquête ERFIS de manière expérimentale.. C'est pour cette raison que seulement deux années de millésimes ont été demandées. Je précise qu'une première demande avait été faite en 2021 pour la même source (millésimes plus anciens 2019 et 2020), mais que les données n'ont pas pu être traitées. La demande actuelle est une actualisation de la précédente. Outre le changement de millésime (2021 et 2022), une deuxième finalité est ajoutée en aval des traitements qui seront effectués sur DRM, qui sera apparié à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. L'objectif est de réaliser des études sur le non-recours aux prestations sociales dans la mesure où la connaissance des revenus mensuels améliore la connaissance des situations individuelles. Ces études sur le non-recours seraient menées par l'Insee en collaboration avec la Drees et la Cnaf (cette dernière sera habilitée à accéder aux données dans le cadre du comité du secret statistique). Enfin, la demande est expérimentale sur deux millésimes, mais pourrait par la suite devenir une transmission pérenne si les expérimentations sont concluantes. La partie méthodologique ne sera pas directement diffusée, mais les études sur le non-recours bénéficieront des diffusions usuelles des statistiques publiques.

Les deux demandes suivantes, regroupées ici, émanent également de l'Insee (département de la démographie). Elles poursuivent une même finalité et réalisent le même type de travaux. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'opération dite de recensement des communautés, qui s'inscrit dans le cadre du recensement de la population. Les communautés ont déjà été évoquées dans la présentation Résil. Les données administratives demandées sont détenues par la société Adoma qui n'est pas à proprement

parler une administration. Cependant, les données demandées par l'Insee sont des données qu'elle collecte dans le cadre de sa mission de service public, car il s'agit de la gestion de l'hébergement des personnes en difficulté. Elles relèvent donc bien du cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951. Une partie des données de gestion sur l'hébergement des personnes dans les résidences Adoma serait transmise à l'Insee : état civil, quelques caractéristiques des logements à l'intérieur de ces communautés, la date d'entrée des personnes dans les hébergements Adoma. Les données demandées sont des données nominatives. L'objectif est d'améliorer l'opération de recensement des communautés. Aujourd'hui, son protocole consiste à faire remplir des bulletins individuels concernant les personnes hébergées dans ces communautés, mais la qualité de ces recensements au moyen de bulletins individuels n'est pas toujours très bonne, notamment en termes d'exhaustivité. L'Insee s'appuie donc aussi sur la collecte de fichiers désignés comme un recensement « sur liste ». Ce recensement sur liste serait grandement amélioré, notamment dans le cadre de Résil, par l'utilisation de données nominatives détenues par les Adoma. L'objectif de la demande 7bis est d'actualiser une demande qui avait déjà été effectuée pour l'obtention de ces données Adoma non nominatives, cette fois-ci sous la forme de données directement nominatives compte tenu des évolutions prévues notamment dans le cadre du projet Résil. Dans le cadre de cette demande, les données demandées sont minimisées. En effet, chaque année, seules les données sur les communautés dans les communes concernées par le recensement de la population seront demandées.

La demande parallèle à cette demande (même finalité, même demandeur) consiste en fait à demander les mêmes types d'informations (données nominatives et caractéristiques sur les personnes et de l'hébergement), mais cette fois-ci dans le cadre des personnes détenues. Les communautés concernées sont donc les prisons et les données sont détenues par la direction de l'administration pénitentiaire, un service du ministère de la Justice. La source administrative permettra de remplacer les recensements de questionnaires par l'utilisation d'un fichier concernant les détenus pour les communes concernées par le recensement des communautés cette année-là.

Pour ces deux demandes, la diffusion des résultats d'ensemble du recensement des communautés est prévue chaque année.

Les deux dernières demandes émanent du service statistique du ministère en charge du développement durable, énergie, environnement, transport et logement (SDES).

La première demande concerne des données détenues par le Conseil supérieur du notariat qui les reçoit de la part des offices notariaux locaux. Dans la mesure où cette mission du Conseil supérieur du notariat de recueillir les données de transaction détenues par les notaires est une mission de service public, il s'agit bien de données administratives au sens juridique. Le SDES demande des données relatives aux transactions immobilières sur un périmètre exhaustif : les logements, les parkings, les immeubles, les locaux d'activités et les terrains. Les mutations sont également recensées. Ces données de transaction concernent les caractéristiques du logement, les prix et les acquéreurs. Ces données doivent permettre de générer des statistiques sur les transactions immobilières beaucoup plus détaillées que ce qui est possible aujourd'hui. Elles donneront également lieu à des études économétriques, à des analyses statistiques sur les prix immobiliers et à des analyses par catégorie d'acquéreurs, de logements, etc. Le SDES demande ces données, car il dispose de données beaucoup moins complètes, notamment celles constituées par la Chambre des notaires de Paris, la base Perval. Il dispose aussi de valeurs de données cadastrales de valeurs foncières. Dans la mesure où il n'a pas la possibilité d'apparier ces bases, il demande une nouvelle source de base notariale exhaustive pour pouvoir faire des statistiques plus précises et détaillées, notamment après appariement avec les données détenues par la DGFIP. La transmission prévue est annuelle et les résultats viendront enrichir, avec de nouveaux indicateurs et de nouvelles statistiques, les différentes publications du SDES relatives au logement.

La seconde demande du SDES (ministère du Logement) porte sur les données administratives concernant les logements dits indécents, au sens de la loi. Cette base de données détenue par une direction du ministère (DHUP) est l'Outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne (Orthi). Le SDES demande les données sur les logements enregistrés dans cette application, leurs numéros fiscaux, des informations sur la qualité du logement (en quoi il est indigne ou indécents) et l'ensemble des actions menées relativement à ces logements. L'objectif du traitement statistique est d'obtenir une connaissance du devenir des logements dont la non-décence ou le caractère indigne ont été constatés. Des appariements avec les données de la DGFIP relatives au cadastre et à la taxe d'habitation pourront être réalisés. Ce travail sur la connaissance du devenir de l'habitat indigne est tout à fait innovant. Une transmission annuelle de données est prévue, ainsi qu'une publication dans les collections de publications statistiques du SDES.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour cette présentation condensée et très claire des demandes qui nous sont adressées. Le secrétariat général voit-il des raisons pour la commission de ne pas être bien disposée par rapport à ces demandes ? Qu'en est-il des personnes dans la salle ?

Bernard SUJOBERT

Les personnes hébergées par Adoma d'une part et les prisons d'autre part représentent des populations caractéristiques qui risquent d'être stigmatisées. Il faudrait donc traiter la circulation d'informations avec plus de délicatesse que pour les populations en ménage général. Il s'agit d'une remarque dont je ne sais pas trop quoi faire.

Concernant les logements indécents, je note qu'aucun représentant de Droit au logement ou de la Fondation Abbé Pierre qui aurait pu avoir une opinion sur le sujet n'est présent.

Jean-Philippe VINQUANT

Ils avaient la possibilité d'être présents.

Bernard SUJOBERT

Il ne s'agit pas d'un reproche, mais d'un constat.

Jean-Philippe VINQUANT

La sensibilité des données individuelles recueillies sur les personnes vivant en communauté est évidente. Toutes les garanties d'un traitement en toute sécurité de ces données individuelles seront fournies. Le processus est en effet comparable aux données individuelles collectées *via* le recensement et les bulletins individuels du recensement. Nous avons intérêt à connaître et à décompter les personnes vivant en communauté pour pouvoir caractériser ces publics du parc d'Adoma qui possède par ailleurs une mission de service public. Il s'agit en effet d'une SEM de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Concernant la demande qui émane du ministère du Logement, l'idée d'avoir un suivi de l'habitat indigne et indécents et de voir les différents leviers d'intervention de l'action publique (ANRU, EPCI locaux) est très intéressante.

Nous remettons des avis favorables à ces demandes d'accès aux données au titre de l'article 7bis.

IV. Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques

1. Enquête EnClass

Stanislas SPILKA, OFDT

EnClass a déjà obtenu un avis d'opportunité en 2018 lors de sa première édition qui n'a pas fait l'objet d'un passage en comité du label pour des raisons de calendrier. En 2022, un autre avis d'opportunité a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du label.

Cette nouvelle demande d'avis opportunité porte sur EnClass 2024 et 2026. La France mène depuis plus de 20 ans deux enquêtes internationales quadriennales :

- Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) menée pour la première fois en 1994 ;
- European School Survey Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD) menée pour la première fois en 1999.

Ces dispositifs étaient relativement indépendants l'un de l'autre jusqu'en 2018, même si les équipes s'étaient rapprochées. La difficulté résidait dans le fait que ces deux enquêtes scolaires étaient menées consécutivement. Cela posait des problèmes aux équipes et aux partenaires associés, notamment le ministère de l'Éducation qui souffrait un peu de ces demandes séparées. En 2018, ces deux dispositifs ont été réunis dans EnClass qui est passé en ligne. Le succès de ce dispositif nous a convaincus de poursuivre. Il a été consolidé en 2022 dans le cadre du socle HBSC. En 2024, est prévue l'année d'enquête ESPAD, puis en 2026, à nouveau HBSC. Ce sont ces deux enquêtes qui construisent le dispositif. HBSC porte sur les collégiens et ESPAD sur les lycéens. Une vue complète des élèves du secondaire est ainsi obtenue en 4 ans. Notre demande d'avis d'opportunité porte sur les deux études 2024 et 2026.

EnClass porte sur un échantillon aléatoire réalisé avec l'aide et le support de la Depp. En général, il dépasse les 10 000 élèves interrogés et peut atteindre 20 000 selon les années. Nous travaillons notamment avec la Drees, Santé publique France, l'École des hautes études en santé publique, l'OFDT, etc. Ce dispositif est réalisé en ligne depuis 2018. La passation se fait en classe sur ordinateur. Il n'y a donc pas de rupture spécifique par rapport à l'accès au numérique, puisque l'enquête est réalisée au sein des établissements scolaires. Nous rencontrons des difficultés en outre-mer, notamment dans certains territoires de Guyane en raison de coupures de réseau. Vous pouvez regarder la petite vidéo de présentation diffusée auprès des élèves avant l'enquête : <https://youtu.be/o0RUSWYo52Y>.

L'enquête EnCLASS vise à :

- assurer le suivi des comportements de santé et bien-être de la population adolescente (11-18 ans) ;
- produire des données comparables au niveau international ;
- offrir aux chercheurs des données normalisées et régulières par la mise à disposition des bases (la base 2018 sera à disposition *via* le réseau data.sciencespo) ;
- contribuer à la mise en place de politiques et d'actions de prévention. Le dernier plan du gouvernement de lutte contre les addictions intègre, par exemple, quelques indicateurs d'évaluation fournis par EnClass ;
- développer les méthodes d'enquête auprès des populations adolescentes.

Jean-Philippe VINQUANT

Cette enquête intéresse de nombreuses parties prenantes. Vous avez évoqué les liens avec le ministère de l'Éducation nationale. Avez-vous noué des liens également avec le ministère de la Santé ?

Stanislas SPILKA

Le dispositif est un peu particulier, car il est porté par une structure associative, ce qui permet facilement de faire appel à de nombreux partenaires. De mon côté, j'ai une double casquette en tant que principal investigateur du dispositif et responsable de l'unité data à l'OFDT, ce qui me facilite la tâche. Je peux ainsi travailler avec la Drees par exemple dans le cadre de l'enquête prison et handicap ou encore de l'enquête santé avec laquelle nous essayons d'effectuer un rapprochement, mais nous n'y parvenons pas. La Drees mène régulièrement une enquête sur la santé en 6^e et 3^e avec les infirmières scolaires. Nous essayons d'évaluer comment notre dispositif pourrait apporter des informations que la Drees aurait besoin de mobiliser dans le cadre de cette enquête.

Un autre partenariat s'est développé ces derniers temps avec la Depp dans le cadre de l'enquête victimation. Au départ, nous avons dû retirer de notre échantillon les établissements tirés pour l'échantillonnage de la Depp. Le point sensible aujourd'hui est l'enjeu autour du questionnaire. Nous sommes dépendants de deux gros steering committees au niveau international réunissant plus d'une trentaine de chercheurs qui portent le questionnaire. Les demandes légitimes qui nous sont adressées sont plus compliquées à mettre en œuvre. C'est pourquoi nous préférons passer devant la commission et le comité du label tous les 4 ans. En effet, nous avons besoin d'un tel délai pour pouvoir faire entendre nos contraintes et nos enjeux au niveau international.

Yvon SERIEYX

Il s'agit d'une très bonne enquête et elle est très opportune. Félicitations sur la politique de diffusion des données qui est exemplaire.

Le module sociodémographique qui interroge les enfants sur leur situation sociodémographique devrait servir d'exemple pour les enquêtes de la Depp qui est toujours un peu timide sur ce sujet. Les enfants flottent dans un flou et sont uniquement identifiés par un IPS qui ne répond pas aux besoins des chercheurs et ne donne pas toutes les indications nécessaires pour essayer de développer ou donner des hypothèses de politiques publiques.

Il me semble, par ailleurs, qu'un volet de questions nationales pourrait être ajouté. Serait-il possible dans le questionnaire d'ajouter une question sur l'équipement numérique ? En effet, nous devons vraiment connaître l'impact pour les enfants moins connectés que les autres.

Cette enquête pourrait également interroger les parents. En respectant toutes les garanties de confidentialité, vous pourriez essayer d'obtenir des données sur des diades parents-enfants qui donneraient des pistes en matière de politique publique. Cela nous semble tout à fait possible et pourrait être réalisé à titre expérimental. Convaincre un steering committee est possible et nous pouvons vous y aider.

Par ailleurs, pourriez-vous demander aux établissements leur politique et leur règlement intérieur en ce qui concerne l'utilisation des téléphones ?

Stanislas SPILKA

Je suis bien conscient que nous pouvons modifier un steering committee et une assemblée générale de plus de 30 chercheurs à l'international. En 2018, nous avons pris un peu de liberté avec le calendrier international en réalisant l'enquête ESPAD prévue initialement en 2019.

Depuis, à notre demande, le calendrier a été décalé, puisque l'enquête aura lieu en 2024 et non 2023. Désormais, les enquêtes HBSC et ESPAD s'enchaînent avec un décalage de 2 ans (initialement elles se suivaient d'un an) ce qui facilite leur mise en œuvre dans les pays qui mènent les deux dispositifs.

Interroger les parents correspondrait quasiment à un changement de philosophie. L'enquête est autoreportée et s'intéresse aux enfants, ce qu'ils ont à nous dire de leurs ressentis, de leur vécu et de leur santé. Nous avons également réfléchi à la question des parents. L'OFDT est en train de devenir membre financeur du dispositif Elfe qui permet de travailler sur ce sujet. Nous préférons ainsi privilégier d'autres pistes. Quant aux difficultés des questionnaires, nous avançons doucement. Une expérimentation en 2021 nous a permis d'améliorer le questionnaire. Nous avons un volet franco-français de ce questionnaire qui est réajusté. Le comité du label ne nous donne son avis favorable qu'après avoir lu le questionnaire. La partie française des questionnaires 2018 et 2022 a déjà été modifiée. Indépendamment d'un avis d'opportunité qui irait jusqu'en 2026, nous serons contraints par une négociation sur le questionnaire et une présentation du questionnaire également en 2026.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour ces éléments de réponse. Je vous propose de donner un avis favorable en opportunité pour les années 2024 et 2026. Compte tenu du fait que vous allez échanger avec le comité du label, vous pourrez plus clairement identifier les marges d'évolution du questionnaire le cas échéant. Nous pourrions fixer une clause de revoyure à votre initiative et vous reviendrez devant la commission DQS en cas d'évolution sensible.

2. Enquête habitats intermédiaires logements autonomie

Laurent NOWIK, CNAV

Ces deux enquêtes entrent dans le processus plus global Habitats Intermédiaires Logements Autonomie Seniors (Hilauseniors). Ce programme de recherche est présenté dans le cadre du PPR autonomie dont le processus est en phase finale. 30 dossiers ont été présentés pour financement à l'ANR, 11 ont été sélectionnés pour une audition, dont notre projet, et nous attendons la réponse que nous espérons

heureuse. Si nous n'obtenons pas ce financement, l'enquête Offre aura quand même lieu avec le concours de la Drees. La réalisation de l'autre enquête, Hilos, dépend de l'obtention du financement.

Hilauseniors est un consortium avec des partenaires universitaires, une trentaine de chercheurs, ainsi que des parties prenantes intéressées par le sujet et son incidence pour leurs pratiques ou les politiques publiques.

Nous disposons déjà de données sur l'autonomie et l'habitat issus de la statistique publique : évolution de la perte d'autonomie, habitat et logement, vieillissement (enquête MFV dans les DOM). Cependant, toutes ces enquêtes sont transversales et ne permettent pas de suivre l'évolution de l'autonomie dans sa durée. Par ailleurs, seuls les logements ordinaires et les établissements sont pris en compte. Les enquêtes ne permettent pas de repérer les habitats intermédiaires : les résidences service seniors, les habitats inclusifs développés par notre partenaire, la CNSA ou encore les béguinages.

Notre enquête prendra appui sur l'existant, les bases de données de la CNAV. Cette enquête s'attache à développer une réflexion sur d'autres dimensions que l'évolution de l'autonomie fonctionnelle et cognitive dans une approche pluridisciplinaire grâce à notre consortium scientifique. Le fait de suivre les individus (75 ans et plus) dans le temps permettra de suivre leur évolution d'un habitat à l'autre à partir de leur inclusion dans l'enquête.

L'enquête Hilos autoadministrée pendant près de 4 ans permettra de suivre ces évolutions dans les multiples dimensions qui nous intéressent.

L'enquête Offre, menée en partenariat avec la Drees, permettra de repérer les autres habitats intermédiaires que la Drees ne repère pas habituellement (hors EHPA).

Raphaël DHUOT, CNAV

Les partenaires du consortium, le bureau handicap-dépendance de la Drees, Domitys, la Cnsa et Eso, une unité de recherche en géographie, vont nous aider à constituer une liste la plus exhaustive possible de l'ensemble des habitats intermédiaires en dehors du champ médico-social, principalement les résidences service seniors, l'habitat inclusif qui devrait bientôt monter en charge et d'autres habitats dédiés aux seniors comme les béguinages.

Les individus tirés dans les bases de la Cnav résident en logement simple ou en habitat intermédiaire. Le champ est donc le suivant : l'ensemble des retraités de 75 ans et plus, présents au régime général (droits propres ou droits dérivés). 85 % de l'ensemble de la population sont ainsi couverts. Après avoir été tirés aléatoirement sur la base de leur adresse dans les bases de la Cnav, ils seront interrogés par courrier.

Laurent NOWIK

La gouvernance de ce projet compte trois entités :

- un comité de coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Drees, CNSA, IPP, ...) ;
- un comité scientifique international avec des spécialistes de l'habitat et de l'autonomie qui nous permettront de recadrer nos travaux si nous perdons de vue nos objectifs principaux ;
- un comité des parties prenantes qui se réunira au moins une fois par an.

Les données anonymisées seront ouvertes à la communauté scientifique.

Nous interrogerons dans le cadre de l'enquête OFFRE des acteurs privés (les résidences services seniors) qui ne sont pas les plus enclins à vouloir répondre à ce type d'enquête. L'avis de la commission, s'il est positif, nous permettra d'avoir accès à la meilleure exhaustivité possible. Pour y contribuer, nous allons aussi chercher un rapprochement avec les syndicats des grandes chaînes de résidences service seniors (SYNERPA et SNRA).

Yvon SERIEYX

L'Unaf aimerait faire partie de la concertation dans la mesure où, dans le cadre de notre dispositif Famille-gouvernante, nous disposons d'un dossier important sur l'habitat inclusif. Nous avons participé à la concertation de l'enquête autonomie sur les aspects « aidants ». Nous estimons que nous pouvons apporter des éléments.

Jean-Philippe VINQUANT

Il sera très intéressant de mieux connaître ces lieux de vie qui ne sont pas des établissements médico-sociaux ni le domicile historique, ainsi que le parcours des personnes avant leur entrée en établissement. Je vous propose que nous donnions un avis favorable en opportunité à cette enquête conduite par la Cnav.

3. Enquête pilote voyages professionnels et personnels

Mélanie CHASSARD, Insee

Je vous propose de nous concentrer sur les trois thèmes suivants :

1. Présentation de l'enquête-pilote ;
2. Thèmes des questionnaires ;
3. Caractéristiques techniques du pilote qui aura lieu en 2024.

Présentation générale de l'enquête

Cette enquête est réalisée auprès des individus résidant en France métropolitaine, âges de 15 ans et plus et vivant en logement ordinaire. Elle vise à dénombrer et à mesurer ces déplacements touristiques et surtout les dépenses associées. Le champ du tourisme prend en compte les déplacements qui se déroulent en dehors de l'environnement habituel des individus et regroupe les aspects professionnels et personnels.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- répondre au volet « demande » du règlement européen relatif aux statistiques sur le tourisme ;
- estimer les retombées économiques du tourisme (Compte satellite du tourisme) ;
- participer à l'estimation trimestrielle de la balance des paiements (Banque de France) ;
- étudier les conditions sociales des voyages touristiques et le profil des voyageurs.

L'enquête-pilote comporte deux questionnaires et un module annuel adossé à l'enquête de janvier.

Le questionnaire de 1^{ère} interrogation sera réalisé par téléphone. En effet, nous estimons nécessaire qu'un enquêteur explique aux individus interrogés le champ du tourisme. Ce questionnaire reviendra sur les caractéristiques individuelles des individus *via* un tronc commun allégé classique. Les habitudes de voyages seront étudiées et un premier dénombrement des déplacements touristiques sera produit.

Des questionnaires de ré-interrogation seront passés par le web avec un rattrapage par téléphone. L'idée est de dénombrer, puis de décrire de manière détaillée un ou deux voyages tirés aléatoirement. Cela permet de récupérer des informations précises sur le voyage : le mode d'hébergement, le mode de transport, la destination, les dépenses. Un module annuel (une obligation européenne) présente des questions rétrospectives sur le nombre de voyages recensés pendant une année civile et sur les raisons de non-départ pour ceux qui n'ont pas voyagé.

L'enquête pilote, qui se déroulera de mai 2024 à janvier 2025, fait suite à différents tests réalisés depuis 2021 : des focus groupes pour affiner les questionnaires et, actuellement, un test de méthode multimode

pour appréhender les effets des modes de collecte, notamment celui du recueil par le web comparé au recueil par téléphone en ré-interrogation.

Le protocole de l'enquête est un panel interrogé de manière trimestrielle. Les interrogations sont réparties tous les mois durant la période de test, de manière à observer tous les mois de la même manière et de faire fi des effets de saisonnalité sur cette thématique de voyage. L'enquête intègre chaque mois de nouveaux entrants. Les vagues de ré-interrogation commenceront en août 2024 après les trois mois de première collecte.

Yvon SERIEYX

Je n'ai pas bien compris le champ de l'enquête, entre les déplacements professionnels et les déplacements personnels. Certains déplacements peuvent également être hybrides. Si je suis né à l'étranger et que je retourne voir ma famille une fois par an, est-ce que cela compte comme un voyage touristique ? Par ailleurs, l'Unaf aimerait prendre part à la concertation.

Mélanie CHASSARD

Nous suivons les recommandations de l'organisation mondiale du tourisme. La définition d'un déplacement touristique est : l'ensemble des déplacements réalisés en dehors de l'environnement habituel. Cela mêle des notions de fréquences et d'éloignement qui sont propres à chaque pays. Les déplacements vers la famille sont donc pris en compte, dès lors qu'ils ne sont pas habituels. Nous considérons qu'un individu qui répète le même voyage plus de deux fois par mois sort du champ du tourisme et bascule dans l'environnement habituel. Un voyage vers la famille une fois par an entre donc bien dans le champ du tourisme, tout comme un voyage pour aller suivre une formation dans la mesure où cela reste peu fréquent.

Jean-Philippe VINQUANT

Merci pour ces précisions. Il n'y a pas d'objections. Nous rendons donc un avis favorable en opportunité pour cette nouvelle vague d'enquêtes voyages professionnels et personnels. Notre prochain rendez-vous aura lieu le 29 novembre 2023.

La séance est levée à 17 heures 55.

Avis sur le sujet central de la commission

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents concernant le développement du numérique et ses effets sociaux, notamment en fonction des âges de la vie. Les enjeux statistiques sont d'une part la mesure de l'équipement des ménages en objets numériques (téléphonie mobile, informatique, internet sur support fixe et mobile), l'utilisation qu'ils en font (achats, administration ou apprentissage en ligne, jeux, réseaux sociaux, etc.) et ses effets et, d'autre part, celle des difficultés des personnes qui ne maîtrisent pas tout ou partie de ces nouvelles technologies. C'est aussi une meilleure connaissance des contraintes et des arbitrages auxquels les ménages sont confrontés, en fonction notamment de leur niveau de vie, de leur mode de vie et lieu de résidence, du nombre et de l'âge des enfants.

Les deux principales sources utilisées pour documenter ces phénomènes sont l'enquête Technologies de l'information et de la communication de l'Insee et le baromètre du numérique du Crédoc mené à la demande de l'Arcep, CGE, Arcom, ANCT. La commission salue les efforts entrepris par les producteurs qui permettent de comprendre à la fois les usages du numérique et les critères, degrés et facteurs d'éloignement de celui-ci. La commission soutient la tenue périodique de ces enquêtes complémentaires. Elle considère que le développement du numérique n'a pas fini de produire des effets socialement différenciés et que la statistique publique doit poursuivre ses efforts pour mesurer ces effets sociaux. Elle encourage le monde de la recherche et les organismes d'études à y contribuer. La commission recommande également une concertation plus étroite entre producteurs sur la formulation des questions, rendue difficile du fait de l'évolution très rapide des outils numériques.

Référence : Moyen terme 2019-2023, Avis 8 : Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux.

Avis sur la liste des sources alimentant le Répertoire statistique d'individus et de logements

Dans un contexte de fort développement en France comme à l'étranger, de l'utilisation à des fins statistiques de données administratives, mais aussi des appariements de fichiers statistiques de données individuelles, (cf [rencontre du Cnis](#) du 28 janvier 2022), l'Insee s'est engagé dans un projet de construction d'un répertoire statistique d'individus et de logements (Résil), dont la mise en service est prévue pour 2025.

Résil répond à plusieurs finalités, exclusivement statistiques, dont il vise à fiabiliser et sécuriser la mise en oeuvre, tout en minimisant les risques pour les libertés publiques.

- Il permettra d'améliorer la précision et la couverture des échantillons d'enquêtes du SSP auprès des personnes grâce à une base de sondage améliorée
- Il fournira l'information permettant de préparer et réaliser les enquêtes annuelles de recensement, et d'en extrapoler les résultats, à l'instar de l'utilisation actuelle des fichiers issus de la taxe d'habitation.
- Il offrira au service statistique public un service d'appariement de données¹ plus qualitatif, plus harmonisé et plus sécurisé qu'actuellement.
- Il permettra d'évaluer la qualité de couverture des sources administratives, au regard de leur utilisation statistique.
- Enfin, il permettra de produire des indicateurs démographiques plus robustes et précoces.

¹ Ces appariements peuvent porter sur des données administratives entre elles, ou sur des données administratives et des enquêtes statistiques

Pour questionner le projet sur de nombreux aspects relatifs aux sujets de société, notamment au regard de la protection des données personnelles et du respect des principes de nécessité, minimisation et proportionnalité, et tester la pertinence des réponses apportées par l'Insee, une large concertation a eu lieu courant 2022 dans le cadre d'un groupe du Cnis associant des experts de différentes disciplines (juristes, spécialistes des données numériques, des libertés publiques, de la sécurité informatique...) sur le projet et ses usages.

Suivant en cela les [recommandations](#) du groupe de concertation, la commission a examiné, en parallèle de son examen par la CNIL, la liste des sources constitutives de Résil, l'apport de chacune à l'amélioration de la couverture respectivement des individus et des logements et les garanties apportées par le projet (seules les données d'identification alimenteront Résil). Elle approuve la mobilisation des sources proposées pour construire Résil et l'officialisation de leur liste par voie d'arrêté.

La commission demande par la suite – donc au-delà de la mise en service de Résil en 2025 - à être saisie à chaque fois qu'une nouvelle source est envisagée pour alimenter Résil.

La commission restera régulièrement informée de la mise en œuvre du programme, notamment via les bilans et programmes de travail annuels.

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Programme statistique 202 Démographie et questions sociales - Bilan 2022](#)
- [Démographie et Questions sociales - Programme statistique 2023](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Cnav-AUtonomie - SENIORS \(HILAUSENIORS\)](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité OFDT - Enclass](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Insee - Enquête pilote voyages professionnels](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951](#)
- [Présentation du programme Résil et de l'arrêté listant les sources nécessaires à son alimentation](#)

Documents complémentaires

- [Présentation du bilan du moyen terme et premier recueil des besoins](#)
- [Présentation du programme de travail des producteurs](#)
- [la liste des sources alimentant le Répertoire statistique d'individus et de logements \(Résil\)](#)
- [Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux, L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication](#)
- [Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux, le baromètre du numérique du Crédoc](#)
- [Enquête nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances \(EnCLASS 2024\)](#)
- [Enquête Habitats Intermédiaires Logements - AUtonomie](#)
- [Enquête pilote voyages professionnels et personnels](#)

AVIS « 7BIS »

Demandes d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulées par l'Institut national de la statistique et des études économiques

- à des données individuelles mensuelles collectées par la Cnav pour le compte de l'Etat d'octobre 2020 au dernier mois disponible sur les résidents français dans le cadre du dispositif de ressources mensuelles (DRM)
- à des données nominatives sur les personnes hébergées dans un établissement Adoma
- à des données nominatives sur les personnes détenues

Formulées par le Service des Données et Etudes Statistiques – Sous-direction des statistiques sur le logement et la construction (SDES)

- à des données concernant les mutations d'immeuble à titre onéreux
- à la liste de l'ensemble des logements indécents et indignes enregistrés dans l'application ORTHI (Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne)

AVIS D'OPPORTUNITE

Paris, le 20 juin 2023 n°95 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Habitats Intermédiaires Logements – AUtonomie – SENIORS (HILAUSENIORS)

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav)

Au cours de sa réunion du 14 juin 2023, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête HILAUSENIORS (Habitats Intermédiaires Logements – AUtonomie – SENIORS).

Les politiques publiques ont la volonté d'encourager le maintien au domicile en adaptant les logements et en intervenant pour soutenir d'autres habitats non médicalisés qui proposent une dimension collective et des services. L'objectif de l'enquête HILAUSENIORS est d'interroger la préservation de l'autonomie des personnes âgées vivant en habitats intermédiaires en comparaison de l'autonomie des personnes vivant dans des domiciles « ordinaires ». L'enquête HILAUSENIORS est composée de deux volets, un volet individus, dénommé HILOS, et un volet structures, dénommé OFFRE.

Le volet HILOS de l'enquête, est longitudinal, renouvelé deux fois, soit trois vagues de questionnaires auprès des mêmes retraités. Le dispositif longitudinal doit permettre d'apprécier/de mesurer l'évolution de l'autonomie des habitants dans leur environnement (habitat, logement), y compris les mobilités résidentielles entre différentes formes d'habitat. Le volet OFFRE de l'enquête doit recueillir des informations auprès des structures sur les équipements et services proposés, le personnel travaillant dans ces structures, les coûts supportés par les résidents. L'objectif est aussi de produire des données inédites en apportant des informations nécessaires aux politiques publiques sur la connaissance du vieillissement dans les différentes formes d'habitats intermédiaires.

La liste des individus à enquêter est obtenue à partir du Système National Statistique Prestataires (SNSP) qui est alimenté mensuellement depuis les bases de gestion de la branche « retraite » de la CNAV avec un tirage au sort de 100 000 retraités âgés de 75 ans et plus, pour un objectif de 15 000 individus à l'inclusion. Pour le volet OFFRE, L'enquête portera sur les Résidences Services Seniors et les Habitats Inclusifs, avec une recherche d'exhaustivité sur le champ, et, dans la mesure du repérage, sur d'autres habitats dédiés aux seniors (par exemple les béguinages). Sont exclus de l'enquête les Résidences Autonomie et les MARPA figurant dans FINESS (structures déjà connues)..

Un comité de coordination sera consulté sur les questionnaires et l'organisation de l'enquête longitudinale, en concertation avec la DREES, notamment sur le plan méthodologique, et sur le champ des Résidences services seniors que le bureau handicap dépendance de la DREES a commencé à investiguer. Des concertations avec la CNSA porteront sur les Habitats « inclusifs ». Ces comités seront complétés d'un Conseil scientifique qui se réunira avant chaque vague d'enquête pour décider des orientations stratégiques, de l'élaboration du questionnaire et de la planification de l'enquête. Le Conseil scientifique est composé du producteur des données, des représentants du consortium scientifique et d'experts reconnus appartenant à plusieurs disciplines scientifiques.

Le volet HILOS est renouvelé trois fois sur quatre années, soit environ tous les 16 mois (2024 fin 2025 2027). La première collecte du volet HILOS se déroulera au cours du 1^{er} semestre 2024. Le volet OFFRE est réalisé une seule fois en 2024. La collecte du volet OFFRE sera réalisée au 2^{ème} trimestre de 2024.

Les utilisateurs seront pendant une première durée exclusivement les établissements partenaires du consortium scientifique et les parties prenantes au projet, puis, ultérieurement, des organismes de recherche ou d'études et les acteurs ayant un intérêt pour la question des habitats intermédiaires sous toutes ses formes, en lien avec l'évolution de l'autonomie des personnes de 75 ans et plus. L'objectif est de mettre les données à disposition de la recherche en général, par exemple sur le réseau Quételet Progedo.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour quatre années. Il couvre donc les années de collecte allant de 2024 à 2027.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pilote voyages professionnels et personnels (VPP)

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Au cours de sa réunion du 14 juin 2023, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête pilote voyages professionnels et personnels.

L'enquête VPP a pour objectif de répondre au volet demande des statistiques sur le tourisme demandé par Eurostat. L'enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT), mise en place au début des années 1990, sert aujourd'hui à répondre au volet demande du règlement européen. Longtemps sous la responsabilité de la direction générale des entreprises (DGE), elle a été reprise par l'Insee en janvier 2020 dans des délais contraints, et l'Insee a poursuivi la collecte et l'exploitation de l'enquête avec le prestataire déjà mobilisé par la DGE. Des travaux menés depuis 2020 sur la qualité du dispositif SDT actuel ont permis de montrer l'existence de biais dans les statistiques produites, liés à la méthode historique. Des premiers travaux méthodologiques ont été menés pour les limiter. La réalisation de l'enquête pilote vise à expérimenter une méthode davantage en adéquation avec les attendus du règlement européen et les standards de la statistique publique.

L'enquête VPP répond au besoin d'Eurostat pour établir des statistiques harmonisées au niveau européen. Elle permet de fournir à Eurostat des informations individuelles sur les déplacements touristiques des résidents de France métropolitaine, sur les caractéristiques des visiteurs et de leurs déplacements, ainsi que sur les dépenses associées. Ces résultats permettent d'alimenter le Compte satellite du tourisme. L'analyse des déplacements touristiques, voyages avec nuitées ou allers-retours à la journée, réalisés à l'étranger permet par ailleurs d'alimenter la ligne voyage de la balance des paiements. Outre l'approche économique de la demande, l'enquête VPP peut également répondre à des questions d'ordre social, en étudiant notamment les conditions sociales des voyages touristiques. L'enquête réalisée ici est une enquête pilote qui doit permettre de tester de nouvelles conditions de réalisation de l'enquête.

L'enquête est composée de deux questionnaires et d'un module annuel :

→ Le questionnaire de première interrogation permet de recueillir les informations sur les caractéristiques individuelles des personnes interrogées. Il intègre quelques questions sur les habitudes de voyages, utiles pour les redressements. Ce 1^{er} questionnaire est l'occasion de préciser aux enquêtés la définition d'un déplacement touristique. Enfin, ce 1^{er} questionnaire permet de dénombrer les déplacements touristiques réalisés au cours des derniers mois.

→ Le questionnaire de réinterrogation correspond au cœur de l'enquête, permettant de décrire les déplacements touristiques, notamment la destination précise, le mode de transport, le mode

d'hébergement, les réservations et les dépenses.

→ Enfin le module annuel consiste en quelques questions rétrospectives pour recenser le nombre de voyages réalisés sur une année civile. Ce module est exigé par le règlement européen, il permet d'établir notamment les statistiques de participation au tourisme en recensant les personnes n'ayant réalisé aucun voyage pour motif personnel au cours de l'année et les raisons de non départ. Ce module intervient en

janvier, sous la forme de questions supplémentaires adossées aux questionnaires de 1re interrogation et de réinterrogation.

La 1^{re} interrogation se déroulera par téléphone, afin que l'enquêteur puisse expliciter les notions de

déplacement touristique à l'enquêté. Les réinterrogations suivantes se dérouleront par internet, en auto-administré, avec rattrapage téléphone des non-répondants. La durée moyenne d'interview est estimée actuellement à 20 minutes. Pour les enquêtés n'ayant pas voyagé, le questionnement sera très rapide, pour ceux qui auront beaucoup voyagé, le questionnement est estimé à 35 minutes. Les enquêteurs disposeront d'un aide-mémoire, transmis avant la réinterrogation, pour noter leurs dépenses. L'échantillon sera de 4 000 individus.

Des comités de suivi et de pilotages sont prévus au 4^e trimestre 2023, et au 1^{er} trimestre 2024. Le comité de suivi instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage. Le comité de pilotage constituera l'instance décisionnelle du projet. Enfin un comité de concertation rassemble des producteurs de la statistique publique de données sur le tourisme ainsi que des utilisateurs représentés par Atout France pour le niveau national et des représentants des comités régionaux du tourisme pour le niveau local. Ce comité a été créé en mai 2023 et se réunira 2 fois par an.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour deux années. Il couvre donc les années de collecte allant de 2024 à 2025.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (EnCLASS) 2024-2026

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

Au cours de sa réunion du 14 juin 2023, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (EnCLASS).

L'enquête EnCLASS consiste en la réalisation nationale selon un cadre et un protocole unifiés de deux enquêtes internationales quadriennales menées en milieu scolaire sous l'égide respectivement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'European monitoring centre for drugs and drug addiction (EMCDDA) : Health behaviour in School-aged children (HBSC) et European School Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD). Les objectifs du cycle d'enquêtes 2024-2026 sont, au niveau international, de contribuer au dispositif européen ESPAD qui sera réalisée dans l'ensemble des pays participants en 2024 et de contribuer au dispositif international HBSC qui aura lieu en 2026. Au niveau national les principaux objectifs sont de suivre, selon le niveau scolaire des élèves français âgés de 11 à 17 ans, les comportements de santé, les niveaux d'initiation et de consommation de drogues licites ou illicites ou encore certaines pratiques numériques et les déterminants et facteurs qui y sont associés.

L'enquête EnCLASS a une périodicité de 2 ans afin de réaliser un cycle complet tous les 4 ans recouvrant un volet de chacune des enquêtes HBSC et ESPAD répondant alternativement aux cahiers des charges des enquêtes quadriennales HBSC et ESPAD. Le prochain cycle débutera en mars 2024 pour se terminer en juin 2026.

Les thèmes abordés dans les questionnaires sont les suivants :

- Santé physique et mentale
- Comportements de santé
- Vécu scolaire
- Vie affective
- Initiations et usages de produits psychoactifs
- Pratique de jeux d'argent et de hasard
- Pratique d'internet et des jeux vidéo

La comitologie de l'enquête repose sur un double niveau. Le premier au niveau international (composé des principaux investigateurs élus représentant les pays concernés par les enquêtes HBSC ou ESPAD) conçoit

les protocoles et les questionnaires socles internationaux. Le second au niveau national (composé des partenaires d'EnCLASS (Dgesco, Drees, Depp, SpF, OFDT, Inserm, EHES...)) fixe les stratégies d'échantillonnage et propose des questions ou modules optionnels pour la version française des questionnaires en fonction de priorités de santé publique ou de recherche.

Les parents de l'enquêté mineur sont notifiés de la tenue de l'enquête par la transmission d'une lettre d'information selon la procédure en vigueur dans l'établissement. Ils ont alors la possibilité de s'opposer à la participation de leur enfant en retournant à l'établissement le courrier signé notifiant le refus. L'élève dont les parents ont refusé la participation est envoyé en permanence pendant l'heure de collecte. L'enfant peut lui-même refuser de répondre à l'enquête, mais reste alors dans la salle informatique durant toute l'heure. Il peut également refuser de répondre partiellement au questionnaire : le non-remplissage des questions n'empêche jamais de passer à la suite du questionnaire, aucune question n'est obligatoire. Ces modalités de refus ainsi que la confidentialité et l'anonymat sont rappelées aux élèves au début du questionnaire. L'enquête n'a pas de caractère obligatoire.

La taille de l'échantillon oscille entre 15 000 ET 20 000 élèves selon les exercices. Le sondage est aléatoire en grappes à deux degrés par établissements et classes. Dans chaque établissement tiré au sort, deux classes sont sélectionnées aléatoirement (le nombre de classes par établissement suit une recommandation internationale). L'échantillonnage est réalisé par l'OFDT dans le cadre d'une convention avec le service statistique ministériel qui met à disposition une base anonymisée des établissements et des classes.

Les premiers résultats pour l'enquête 2024, seront disponibles en 2025. Les résultats plus complets sous forme de fiches thématiques seront librement téléchargeables ; les rapports régionaux et le rapport international ESPAD sont prévus pour 2026. Les publications concernent à la fois la production d'indicateurs et de rapports pour les partenaires institutionnels (rapport annuel de l'Observatoire national du suicide) ou d'études spécifiques dans diverses revues françaises comme le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH), des sites d'information comme « The conversation.com » ou des articles à comité de lecture. Un site dédié <http://enclass.fr> permet de mettre à disposition de tous l'essentiel des résultats et publications.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour trois années. Il couvre donc les années de collecte allant de 2024 à 2026.

En cas d'évolution sensible du questionnaire, celle-ci devra être présentée devant la commission.